

## *EXTRAIT*

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### *DELIBERATION N° 06/2017-13*

**OBJET :** Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par le comptable au cours de l'année 2016  
- Budget Principal et 11 Budgets Annexes

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes), en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU,

VU l'avis de la Commission des Finances,

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide :

#### **Article 1 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Article 2 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone Industrielle de l'Artel », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Article 3 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Interventions Economiques », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Article 4 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Abattoir », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Article 5 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Restauration municipale », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 6 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Transport Tulipe », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 7 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 8 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie municipale de l'Espace Sarrasin », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 9 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 10 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « ZAC de Terre Blanche », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 11 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 12 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017.....  
Publication le : 21/06/2017.....  
Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 32

Adoptée à l'unanimité des votants

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15.06.2017  
A Castelsarrasin, le 21.06.2017  
Le Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le **SLO**  
ID: 002-216200335-20170616-DEL\_06\_2017\_13-DE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)



*[Signature]*

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2017 DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU PORT JACQUES-YVES COUSTEAU

\*\*\*\*\*

L'An deux mille dix-sept, et le 15 du mois de juin (15.06.2017) à 17h45, le Conseil d'exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :** Mme BAJON-ARNAL Jeanine - M. BENECH Robert – M. PONS Michel – M. REMIA Alex.

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :** Mme CAMPOURCY Véronique - M. BONNEVIE Jean-Pierre.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Alex REMIA à 17h45 heures.

Monsieur Michel PONS est nommé par le Conseil d'exploitation pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

- avis sur le compte de gestion 2016 ;
- avis sur le projet de compte administratif (CA) 2016 ;
- avis sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation,

#### 1. Avis sur le compte de gestion 2016

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le compte de gestion 2016 établi par Mme le Receveur municipal tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.

*Adopté à l'unanimité des votants.*

#### 2. Avis sur le projet de compte administratif (CA) 2016

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le projet de délibération relatif au compte administratif 2016, tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.

*Adopté à l'unanimité des votants.*

### 3. Avis sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation, tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.





Adopté à l'unanimité des votants.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

\*\*\*\*\*

#### SIGNATURES

Mme BAJON-ARNAL Jeanine	
M. BENECH Robert	
M. BONNEVIE Jean-Pierre	Excusé
Mme CAMPOURCY Véronique	Excusée
M. PONS Michel	
M. REMIA Alex	

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-14***

**OBJET :** Désignation d'un Président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et Budgets Annexes)

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux dispositions de l'Article L.2121-14 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un Président de séance pour la partie du Conseil Municipal consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes). A cet effet, il propose la candidature de Madame Nathalie ROBIN, Première Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire sera appelé à quitter la séance et à ne pas prendre part aux votes relatifs à l'approbation des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de Madame Nathalie ROBIN, Première Adjointe au Maire, en qualité de Présidente de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes).

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la candidature de Madame Nathalie ROBIN, Première Adjointe au Maire, en qualité de Présidente de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes).

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 21  
Votants : ..... 32

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et l'absence de quelconque objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017.....  
Publication le : 21/06/2017.....  
Notification le : .....

# EXTRAIT

## Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

### DELIBERATION N° 06/2017-15

**OBJET :** Approbation des Comptes Administratifs 2016  
- Budget Principal et Budgets Annexes

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### ABSENTS :

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie ROBIN, Première Adjointe au Maire, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes) dressés par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU la délibération d'approbation des comptes de gestion dressés par Madame le Receveur Municipal,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU,

VU l'avis de la Commission des Finances,

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé au Conseil Municipal :

#### **Article 1 :**

De donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes) dans le rapport ci-annexé.

#### **Article 2 :**

Pour le Budget Principal :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

#### **Article 3 :**

Pour le Budget Annexe « Zone Industrielle de l'Artel » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

#### **Article 4 :**

Pour le Budget Annexe « Interventions Economiques » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

#### **Article 5 :**

Pour le Budget Annexe « Abattoir » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;

**Article 6 :**

Pour le Budget Annexe « Restauration municipale » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 7 :**

Pour le Budget Annexe « Transport Tulipe » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 8 :**

Pour le Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 9 :**

Pour le Budget Annexe « Régie municipale de l'Espace Sarrasin » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 10 :**

Pour le Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 11 :**

Pour le Budget Annexe « ZAC de Terre Blanche » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

**Article 12 :**

Pour le Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**Article 13 :**

Pour le Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 21  
Votants : ..... 31

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017.....

Publication le : 21/06/2017.....

Notification le : .....

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat de clôture au 31/12/2015		9 847 163.37		1 658 566.98	0.00	11 505 730.35
Affectation du résultat	3 400 030.76				3 400 030.76	0.00
Intégration excédents "Assainissement" budget annexe E&A		1 177 930.76		303 073.29	0.00	1 481 004.05
Résultats reportés		7 625 063.37		1 961 640.27	0.00	9 586 703.64
Opération de l'exercice	15 503 022.02	17 155 599.97	7 402 165.76	6 160 447.93	22 905 187.78	23 316 047.90
Résultats de l'exercice	1 652 577.95		-1 241 717.83		410 860.12	
TOTAUX	15 503 022.02	24 780 663.34	7 402 165.76	8 122 088.20	22 905 187.78	32 902 751.54
Résultats de clôture	9 277 641.32		719 922.44		9 997 563.76	
Reste à réaliser			1 722 100.00	128 000.00	1 722 100.00	128 000.00
Soldé des Restes à Réaliser			-1 594 100.00		-1 594 100.00	
TOTAUX CUMULES	15 503 022.02	24 780 663.34	9 124 265.76	8 250 088.20	24 627 287.78	33 030 751.54
Résultats cumulés	9 277 641.32		-874 177.56		8 403 463.76	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Recu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le  
D : 082-216200335-26173615-DEL\_06\_2017\_15-DE

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire

Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
débattant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		8 649.40		10 279.34	0.00	18 928.74
Opération de l'exercice	77 193.82	81 380.00	23 105.24	63 845.00	100 299.06	0.00
Résultats de l'exercice	4 186.18		40 739.76		44 925.94	145 225.00
Opération de régularisation d'ordre non budgétaire passée par le comptable public			65 724.29		65 724.29	
TOTAUX	77 193.82	90 029.40	88 829.53	74 124.34	166 023.35	164 153.74
Résultats de clôture	12 835.58		-14 705.19		-1 869.61	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00		0.00	
TOTAUX CUMULES	77 193.82	90 029.40	88 829.53	74 124.34	166 023.35	164 153.74
Résultats cumulés	12 835.58		-14 705.19		-1 869.61	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiche  
D : 052-210203335-20170615-DEL\_06\_2017\_15-DE

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017

Le Maire

Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Ville de CASTELSARRASIN (Tarn et Garonne)  
Budget INTERVENTIONS ECONOMIQUES

République Française

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l' exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi , en euros;

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		410 769.72		1 070 443.26	0.00	1 481 212.98
Opération de l'exercice	330 106.49	261 513.59	685 092.25	619 665.07	1 015 198.74	881 178.66
Résultats de l'exercice	-68 592.90		-65 427.18			
<b>TOTAUX</b>	<b>330 106.49</b>	<b>672 283.31</b>	<b>685 092.25</b>	<b>1 690 108.33</b>	<b>1 015 198.74</b>	<b>2 362 391.64</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>342 176.82</b>		<b>1 005 016.08</b>		<b>1 347 192.90</b>	
Reste à réaliser			243 700.00	325 000.00	243 700.00	325 000.00
Solde des Restes à Réaliser			81 300.00		81 300.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>330 106.49</b>	<b>672 283.31</b>	<b>928 792.25</b>	<b>2 015 108.33</b>	<b>1 258 898.74</b>	<b>2 687 391.64</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>342 176.82</b>		<b>1 086 316.08</b>		<b>1 428 492.90</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l' exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017.....  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017....  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		78 570.95		85 074.25	0.00	163 645.20
Opération de l'exercice	336 824.02	278 864.47	76 481.64	47 194.57	413 305.66	0.00
Résultats de l'exercice	-57 959.55		-29 287.07			326 059.04
TOTAUX	336 824.02	357 435.42	76 481.64	132 268.82	-87 246.62	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>20 611.40</b>		<b>55 787.18</b>		<b>76 398.58</b>	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00			
TOTAUX CUMULES	336 824.02	357 435.42	76 481.64	132 268.82	413 305.66	489 704.24
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>20 611.40</b>		<b>55 787.18</b>		<b>76 398.58</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le : 5/6/0  
ID : 002-218200335-20170615-DEL\_06\_2017\_15-DE

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

**Ville de CASTELSARRASIN (Tarn et Garonne)**  
**Budget RESTAURATION SCOLAIRE**

République Française

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
 Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
 considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 389.11		0.00	0.00	6 389.11
Opération de l'exercice	664 091.25	682 674.83	0.00	0.00	664 091.25	682 674.83
Résultats de l'exercice	18 583.58		0.00		18 583.58	
<b>TOTAUX</b>	<b>664 091.25</b>	<b>689 063.94</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>664 091.25</b>	<b>689 063.94</b>
<b>Résultats de clôture</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>664 091.25</b>	<b>689 063.94</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>664 091.25</b>	<b>689 063.94</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>24 972.69</b>		<b>0.00</b>		<b>24 972.69</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
 indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
 roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
 Reçu en préfecture le 21/06/2017  
 Affiche le :  
 ID : 082-218200535-20170615-DEL\_06\_2017\_15-DE

Vu, pour être annexé  
 à la délibération du Conseil Municipal  
 en date du 15/06/2017  
 A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
 Le Maire



Pour expédition conforme,  
 Le Maire :  
 J-Ph BESIERS



Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		15 028.72		0.00	0.00	15 028.72
Opération de l'exercice	128 162.90	132 592.00	0.00	0.00	128 162.90	0.00
Résultats de l'exercice	4 429.10		0.00		4 429.10	132 592.00
<b>TOTAUX</b>	<b>128 162.90</b>	<b>147 620.72</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>128 162.90</b>	<b>147 620.72</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>19 457.82</b>		<b>0.00</b>		<b>19 457.82</b>	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>128 162.90</b>	<b>147 620.72</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>128 162.90</b>	<b>147 620.72</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>19 457.82</b>		<b>0.00</b>		<b>19 457.82</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Nombre de membres en exercice	33
Suffrages exprimés	21
Abstention	31
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		25 622.88		0.00	0.00	25 622.88
Opération de l'exercice	99 509.70	102 524.36	0.00	0.00	99 509.70	102 524.36
Résultats de l'exercice	3 014.66		0.00		3 014.66	
<b>TOTAUX</b>	99 509.70	128 147.24	0.00	0.00	99 509.70	128 147.24
<b>Résultats de clôture</b>	<b>28 637.54</b>		<b>0.00</b>		<b>28 637.54</b>	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	99 509.70	128 147.24	0.00	0.00	99 509.70	128 147.24
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>28 637.54</b>		<b>0.00</b>		<b>28 637.54</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15.06.2017.....  
A Castelsarrasin, le 21.06.2017.....  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIER

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		55 081.82		0.00	0.00	55 081.82
Opération de l'exercice	445 547.68	459 227.05				0.00
Résultats de l'exercice	13 679.37		0.00		445 547.68	459 227.05
<b>TOTAUX</b>	<b>445 547.68</b>	<b>514 308.87</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>13 679.37</b>	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>68 761.19</b>		<b>0.00</b>		<b>445 547.68</b>	<b>514 308.87</b>
Reste à réaliser						
Solde des Restes à Réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>445 547.68</b>	<b>514 308.87</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>445 547.68</b>	<b>514 308.87</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>68 761.19</b>		<b>0.00</b>		<b>68 761.19</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de M. J-PH BESIERS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		403 747.15		0.00	0.00	403 747.15
Opération de l'exercice	771 359.14	520 594.00	468 800.00	468 800.00	1 240 159.14	989 394.00
Résultats de l'exercice	-250 765.14		0.00		-250 765.14	
<b>TOTAUX</b>	<b>771 359.14</b>	<b>924 341.15</b>	<b>468 800.00</b>	<b>468 800.00</b>	<b>1 240 159.14</b>	<b>1 393 141.15</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>152 982.01</b>		<b>0.00</b>		<b>152 982.01</b>	
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>771 359.14</b>	<b>924 341.15</b>	<b>468 800.00</b>	<b>468 800.00</b>	<b>1 240 159.14</b>	<b>1 393 141.15</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>152 982.01</b>		<b>0.00</b>		<b>152 982.01</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15.06.2017  
A Castelsarrasin, le 21.06.2017  
Le Maire



*J-P BESIERS*

Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			527 525.01		527 525.01	0.00
Opération de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>527 525.01</b>	<b>0.00</b>	<b>527 525.01</b>	<b>0.00</b>
Résultats de clôture			-527 525.01		-527 525.01	0.00
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>527 525.01</b>	<b>0.00</b>	<b>527 525.01</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultats Cumulés</b>			-527 525.01		-527 525.01	0.00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le  
ID : 082-218200135-20170615-DEL\_06\_2017\_15-DE

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de  
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire,  
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice  
considéré :

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		26 571.47		291 078.24	0.00	317 649.71
Opération de l'exercice	97 952.49	108 686.33	672 256.86	455 944.48	770 209.35	564 630.81
Résultats de l'exercice	10 733.84		-216 312.38		-205 578.54	
<b>TOTAUX</b>	<b>97 952.49</b>	<b>135 257.80</b>	<b>672 256.86</b>	<b>747 022.72</b>	<b>770 209.35</b>	<b>882 280.52</b>
Résultats de clôture	<b>37 305.31</b>		<b>74 765.86</b>		<b>112 071.17</b>	
Reste à réaliser			44 300.00	0.00	44 300.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			-44 300.00		-44 300.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>97 952.49</b>	<b>135 257.80</b>	<b>716 556.86</b>	<b>747 022.72</b>	<b>814 509.35</b>	<b>882 280.52</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>37 305.31</b>		<b>30 465.86</b>		<b>67 771.17</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les  
indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



*J-Ph BESIERS*

Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif 2016  
Séance du 15 juin 2017

Nombre de membres en exercice	33
présents	21
Suffrages exprimés	31
Abstention	-
Contre	-
Pour	31
Date de convocation :	9 juin 2017

Le Conseil Municipal de la ville de CASTELSARRASIN, réuni sous la présidence de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi, en euros:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	599.89			153 810.63	599.89	153 810.63
Opération de l'exercice	8 320.45	17 949.50	961 457.09	943 537.98	969 777.54	0.00
Résultats de l'exercice	9 629.05		-17 919.11		-8 290.06	961 487.48
<b>TOTAUX</b>	<b>8 920.34</b>	<b>17 949.50</b>	<b>961 457.09</b>	<b>1 097 348.61</b>	<b>970 377.43</b>	<b>1 115 298.11</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>9 029.16</b>		<b>135 891.52</b>		<b>144 920.68</b>	
Reste à réaliser			11 300.00	0.00	11 300.00	0.00
Solde des Restes à Réaliser			-11 300.00		-11 300.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 920.34</b>	<b>17 949.50</b>	<b>972 757.09</b>	<b>1 097 348.61</b>	<b>981 677.43</b>	<b>1 115 298.11</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>9 029.16</b>		<b>124 591.52</b>		<b>133 620.68</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15/06/2017  
A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
Le Maire



*(Signature)*

Pour expédition conforme,  
Le Maire :  
J-Ph BESIERS

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15. Juin. 2017...  
A Castelsarrasin, le 21.6.2017.

Le Maire



**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le : **SLO**  
ID : 082-218200335-20170615-DEL\_06\_2017\_15-DE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUI 2017 DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU PORT JACQUES-YVES COUSTEAU

\*\*\*\*\*

L'An deux mille dix-sept, et le 15 du mois de juin (15.06.2017) à 17h45, le Conseil d'exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :** Mme BAJON-ARNAL Jeanine - M. BENECH Robert – M. PONS Michel – M. REMIA Alex.

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :** Mme CAMPOURCY Véronique - M. BONNEVIE Jean-Pierre.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Alex REMIA à 17h45 heures.

Monsieur Michel PONS est nommé par le Conseil d'exploitation pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

- avis sur le compte de gestion 2016 ;
- avis sur le projet de compte administratif (CA) 2016 ;
- avis sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation.

#### 1. Avis sur le compte de gestion 2016

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le compte de gestion 2016 établi par Mme le Receveur municipal tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.

*Adopté à l'unanimité des votants.*

#### 2. Avis sur le projet de compte administratif (CA) 2016

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le projet de délibération relatif au compte administratif 2016, tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.

*Adopté à l'unanimité des votants.*



**3. Avis sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation**

Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur le projet de délibération relatif aux modifications des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées et à leur neutralisation, tel qu'il sera présenté au Conseil municipal en vue de son adoption le 15 juin 2017.

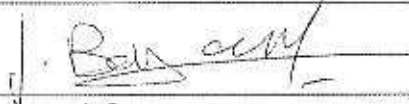



*Adopté à l'unanimité des votants.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

\*\*\*\*\*

**SIGNATURES**

Mme BAJON-ARNAL Jeanine	
M. BENECH Robert	
M. BONNEVIE Jean-Pierre	Excusé
Mme CAMPOURCY Véronique	Excusée
M. PONS Michel	
M. REMIA Alex	



## Compte administratif 2016

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15.06.2017.....  
A Castelsarrasin, le 21.06.2017..  
Le Maire

Séance du 15 juin 2017

## Rapport d'analyse

## **Introduction.**

Le compte administratif (CA) est le dernier temps fort de l'année budgétaire. Ce document, pouvant être assimilé au compte de résultats d'une entreprise, retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours d'un exercice comptable.

Ce dernier, qui correspond à une année civile, débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. Il se prolonge jusqu'au 31 janvier pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre (c'est la période dite de la « journée complémentaire »).

Le compte administratif permet également de comparer les réalisations budgétaires aux prévisions, de mesurer la santé financière réelle d'une collectivité à un instant donné et de réaliser des études financières rétrospectives.

Dans le contexte d'une situation extrêmement tendue qui caractérise les finances locales depuis plusieurs années, due notamment à la baisse drastique des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017, le compte administratif et son analyse prennent d'autant plus d'importance pour préparer l'avenir.

En outre, le compte administratif 2016 comporte une particularité par rapport aux exercices précédents, puisqu'il intègre les modifications au niveau de la structure des recettes engendrées par le passage en fiscalité propre unique (FPU) au niveau de l'intercommunalité.

Le présent rapport différenciera le budget principal des budgets annexes et distinguera l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 à proprement parler de l'analyse financière rétrospective.

## 1- Le budget principal.

La commune vote son budget par nature et par chapitres. Les résultats de l'exécution budgétaire 2016 sont donc présentés en fonction de cette structuration et mettent en relation les prévisions avec les réalisations, en donnant une vision rétrospective pluriannuelle.

### 1.1-L'exécution budgétaire 2016.

En préambule, il est important de souligner que le CA 2016 est conforme au Compte de gestion, établi par le Mme le Receveur municipal.

#### 1.1.1- Vue d'ensemble et résultats.

CA 2016 - vue d'ensemble de la section de fonctionnement				
		Voté 2016	Réalisé 2016	Tx. Réal
<b>DEPENSES</b>	Dépenses totales	23 879 900.00	15 503 022.02	
	Dépenses de l'exercice	23 879 900.00	15 503 022.02	64.92%
	Dépenses réelles y compris imprévues	18 541 000.00	14 694 414.93	79.25%
	Dépenses d'ordre	800 000.00	808 607.09	
	Virement à la section d'INV	4 538 900.00	-	
<b>RECETTES</b>	Recettes totales	23 879 900.00	17 155 599.97	
	Recettes de l'exercice	16 254 836.63	17 155 599.97	105.54%
	Recettes réelles	15 934 836.63	16 861 486.24	105.82%
	Recettes d'ordre	320 000.00	294 113.73	
	Résultat de clôture au 31/12/2015	9 847 163.37		
	Affectation du résultat	-3 400 030.76		
	Intégration excédents "Assainissement" budget annexe E&A	1 177 930.76		
	Excédent reporté	7 625 063.37	-	

Résultat FON 2016	1 652 577.95
Résultat de clôture FON 2016	9 277 641.32

CA 2016 - vue d'ensemble de la section d'investissement				
		Voté 2016	Réalisé 2016	Tx. Réal
<b>DEPENSES</b>	Dépenses totales	12 068 400.00	7 402 165.76	
	Dépenses de l'exercice	12 068 400.00	7 402 165.76	61.34%
	Dépenses réelles y compris imprévues	11 648 400.00	7 107 520.03	61.02%
	Dépenses d'ordre	420 000.00	294 645.73	
<b>RECETTES</b>	Recettes totales	12 068 400.00	6 160 447.93	51.05%
	Recettes réelles de l'exercice (hors 1068)	1 267 828.97	1 951 278.08	153.91%
	Affectation du résultat (1068)	3 400 030.76	3 400 030.76	
	Recettes réelles y compris 1068	4 667 859.73	5 351 308.84	114.64%
	Recettes d'ordre	900 000.00	809 139.09	
	Virement de la section de FON	4 538 900.00	-	
	Résultat de clôture au 31/12/2015	1 658 566.98		
	Intégration excédents "Assainissement" budget annexe E&A	303 073.29		
	Excédent reporté	1 961 640.27	-	

Résultat INV 2016	-1 241 717.83
Résultat de clôture INV 2016	719 922.44

Le solde de la section de fonctionnement s'établit, au 31/12/2016, à environ **+ 9,278 M €**. Le solde de la section d'investissement est quant à lui d'environ **+0,720 M €**.

L'excédent global de clôture est d'environ **9,998 M €** (pour mémoire, il était de 11,506 M € au CA 2015, 11,414 M € au CA 2014, de 11,750 M € au CA 2013 et de 11,231 M € au CA 2012).

### 1.1.2- La section de fonctionnement.

- Les recettes.

		Recettes						
		Chapitre	Voté 2015	CA 2015	Voté 2016	CA 2016	Tx. Réel	Evo CA
FONCTIONNEMENT	70	Pdts gestion courante	475 500.00	501 589.78	445 100.00	523 110.01	117.5%	4.3%
	731	Contributions directes	9 526 600.00	9 660 478.00	7 115 400.00	7 117 245.00	100.0%	-26.3%
	73 hors 731	Autres impôts et taxes	1 483 500.00	1 622 873.94	4 762 400.00	4 721 131.22	99.1%	190.9%
	74	Particip et dotations	4 179 900.00	4 339 545.84	3 327 800.00	3 636 544.78	109.3%	-16.2%
	75	Autres pdts de gestion	244 000.00	222 653.40	200 000.00	508 752.06	254.4%	128.5%
	76	Produits financiers	100.00	43.35	100.00	39.20	39.2%	-9.6%
	77	Produits exception.	16 078.55	108 025.89	14 036.63	273 231.03	1946.6%	152.9%
	013	Atténuation de charges	70 000.00	108 532.18	70 000.00	81 432.94	116.3%	-25.0%
	TOTAL mouvements réels		15 995 678.55	16 563 742.38	15 934 836.63	16 861 486.24	105.8%	1.8%
	042	Transfert entre sections	256 000.00	198 024.74	320 000.00	294 113.73	91.9%	48.5%
	TOTAL mouvements d'ordre		256 000.00	198 024.74	320 000.00	294 113.73	91.9%	48.5%
	002	Résultat reporté	8 598 921.45	-	7 625 063.37			
	<b>TOTAL</b>		<b>24 850 600.00</b>	<b>16 761 767.12</b>	<b>23 879 900.00</b>	<b>17 155 599.97</b>	<b>71.8%</b>	<b>2.3%</b>

En 2016, les recettes de fonctionnement **progressent globalement de 2,3%**, après une baisse de -1,3% en 2015 et des hausses de 0,4% en 2014 et de 0,3% en 2013. Les **recettes réelles** de fonctionnement (qui ont donné lieu à un encaissement effectif) **augmentent de 1,8%**, soit une hausse en valeur d'environ 300.000 €, alors qu'elles avaient diminué de -1,3% en 2015.

L'**optimisation des ressources** mise en œuvre par la collectivité a ainsi permis de **neutraliser la baisse des dotations versées par l'Etat**.

Le **poste dotations et participations** (chapitre 74) affiche une baisse de -16,2% (soit -703.000 €) :

- la majeure partie de ce recul provient du **transfert à la communauté de communes de la « compensation part salaires » de la dotation forfaitaire<sup>1</sup>** dans le cadre de l'instauration au 01/01/2016 de la fiscalité professionnelle unique (FPU), pour un montant de **499.632 €** ;
- la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de -2,9% (soit -72.100 €) à périmètre constant (c'est-à-dire hors transfert de la compensation part salaires). La contribution de la commune au redressement des finances publiques (RFP), d'un montant de 311.951 €, est en partie compensée par l'éligibilité de la commune à la part « cible » de la dotation de solidarité urbaine (DSU)<sup>2</sup>, qui a apporté un surcroît de ressources de 165.100 €, et par l'augmentation de la population castelsarrasinoise, qui procure un produit supplémentaire de 46.100 €. Enfin, la croissance de la dotation nationale de péréquation (DNP)<sup>3</sup> engendre une hausse de recettes de l'ordre de 26.800 € ;
- les **allocations compensatrices**, qui sont des dotations de l'Etat venant compenser des diminutions ou des suppressions d'impôts locaux, diminuent de -16,9%, soit une perte de ressources de 80.100 € ;

<sup>1</sup> La dotation forfaitaire est une composante de la DGF.

<sup>2</sup> La DSU est une composante de la DGF.

<sup>3</sup> La DNP est une composante de la DGF.

- la subvention versée par la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Laverdoulette baisse de 39.500 € (soit -36,3%), conséquence de la modification du mode de calcul de ces aides.

En neutralisant le transfert de la compensation part salaires à la communauté de communes, la baisse sur le chapitre 74 serait ramenée à -4,7%, soit une diminution d'environ 203.400 €.

Le poste Impôts et taxes (chapitre 73) progresse de 4,9% (soit +555.000 €) :

- le double transfert à la communauté de communes de la compensation part salaires de la dotation forfaitaire et du produit de la fiscalité professionnelle<sup>4</sup> est compensé par l'instauration d'une attribution de compensation, versée par l'EPCI à la commune. Celle-ci s'est élevée, pour l'exercice 2016, à la somme de 3.119.600 € ;
- en raison de ce transfert, le produit issu des taxes locales directes baisse en apparence de -19,1% ;
- en neutralisant le transfert de la CFE, le produit issu des contributions directes augmente en réalité de 0,2% (effet base seulement car les taux n'ont pas été revalorisés en 2016) ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité progresse de près de 2% ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) subit une légère baisse de -2%, conséquence directe du passage en FPU ;
- la taxe additionnelle aux droits de mutation connaît une réfaction de -5,3% ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) diminue de -4,5% ;

En neutralisant les effets du passage en FPU, le chapitre 73 progresse de 0,6% (soit +55.400 €).

Les produits des services, du domaine et les ventes (chapitre 70), qui représentent 3% des recettes réelles, progressent de 4,3%, notamment en raison de la montée en puissance des participations des municipalités aux frais de scolarité pour les enfants résidant dans ces communes et fréquentant les écoles de Castelsarrasin.

Les autres postes de recettes du chapitre 70 (concessions dans les cimetières, droits de stationnement sur la voie publique, redevances d'occupation du domaine public, droits d'inscription à la Médiathèque et à l'École de musique, droits d'entrée à la piscine, recettes des aires d'accueil des gens du voyage, remboursement des mises à disposition des agents sur les budgets annexes, etc.) évoluent à la baisse d'environ -2,7%.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), dont la part dans les recettes réelles est de 3%, augmentent de 129%, principalement en raison du reversement par le budget annexe de Saint Jean des Vignes / Gandalou d'un excédent pour un montant de 300.000 €.

<sup>4</sup> Dans le cadre du passage en FPU au 01/01/2016, ont été transférées à la communauté de communes, en sus de la compensation part salaires de la dotation forfaitaire, les recettes suivantes : la CFE (cotisation foncière des entreprises), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée), la TASCOD (taxe sur les surfaces commerciales), les IFR (impositions forfaitaires des entreprises de réseaux) et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) **affichent une hausse de 153%**, progression essentiellement due à trois facteurs :

- le reversement d'une partie de l'excédent de clôture du budget du SIVOM Vallées et Terrasses (70.000 €) ;
- des cessions d'immobilisations (terrains, immeubles, véhicules...);
- un reversement de TVA pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au titre des exercices 2014 et 2015 (43.000 €), suite à une demande d'assujettissement de cette activité auprès de l'administration fiscale.

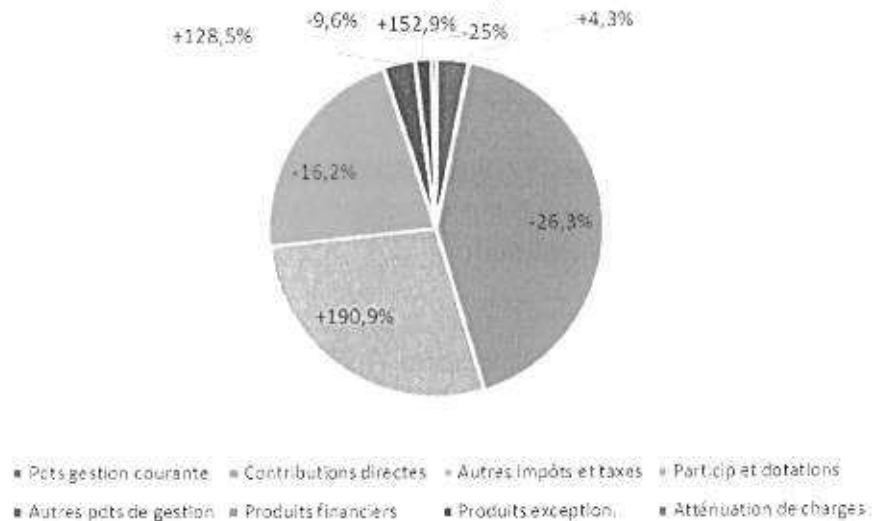
Les produits issus des **atténuations de charges** (chapitre 013) **reculent de -25%**, conséquence du moindre volume horaire de mise à disposition du personnel communal auprès de la communauté de communes et générant des remboursements.

Les **recettes d'ordre de fonctionnement** (chapitre 042) **progressent de près de 50%**, du fait de la hausse des **travaux réalisés en régie** (écritures de valorisation des achats de fournitures et de la main d'œuvre, avec une contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement).

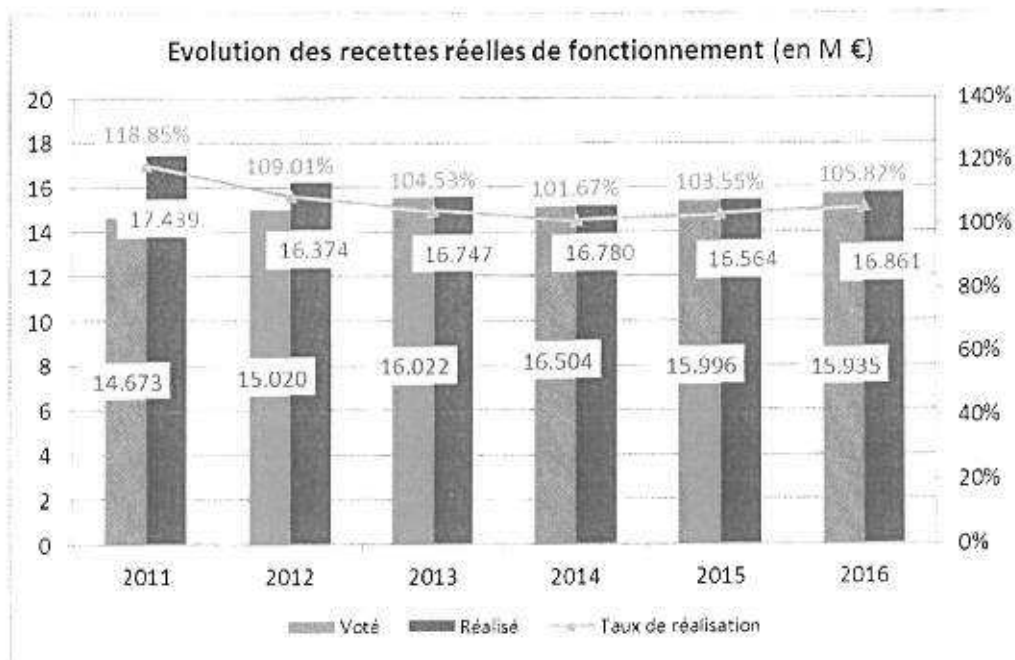


Synthèse de la répartition des recettes réelles de fonctionnement au CA 2016 et de leur évolution par rapport à 2015 :

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement (CA 2016)



Taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement :



Le **taux de réalisation** des recettes de fonctionnement s'établit **globalement à 71,8%**. Celui des **recettes réelles est de 105,8%**, ce qui confirme le caractère traditionnellement prudent des prévisions budgétaires. La baisse tendancielle du taux de réalisation constatée depuis 2011 s'explique par la volonté de trouver une meilleure adéquation entre prévisions et réalisations.

- Les dépenses.

		Dépenses						
		Chapitre	Voté 2015	CA 2015	Voté 2016	CA 2016	Tx. réel	Evo CA
FONCTIONNEMENT	011	Charges générales	3 428 700.00	3 217 854.78	3 394 400.00	2 939 154.50	86.6%	-8.7%
	012	Masse salariale	8 046 600.00	8 026 355.78	8 280 000.00	8 063 287.32	97.4%	0.5%
	65	Charges de gestion	4 347 500.00	3 172 830.19	4 340 000.00	3 451 861.87	79.5%	8.8%
	66	Charges financières	180 000.00	125 485.79	180 000.00	105 820.68	58.8%	-15.7%
	67	Charges exception.	1 654 000.00	161 331.37	1 116 600.00	134 290.56	12.0%	-16.8%
	014	Prov. réglementées	40 000.00	324.00	30 000.00	0.00	0.0%	-100.0%
	022	Dép imprévues	1 200 000.00	-	1 200 000.00	-		
	TOTAL mouvements réels		18 896 800.00	14 704 181.91	18 541 000.00	14 694 414.93	79.3%	-0.1%
	042	Transfert entre sections	827 500.00	809 343.29	800 000.00	808 607.09	101.1%	-0.1%
	023	Virement en INV	5 126 300.00	-	4 538 900.00	-		
	TOTAL mouvements d'ordre		5 953 800.00	809 343.29	5 338 900.00	808 607.09	15.1%	-0.1%
	<b>TOTAL</b>		<b>24 850 600.00</b>	<b>15 513 525.20</b>	<b>23 879 900.00</b>	<b>15 503 022.02</b>	<b>64.9%</b>	<b>-0.1%</b>

Les dépenses de fonctionnement affichent **globalement une très légère baisse de -0,1%**. S'agissant des **dépenses réelles**, qui ont donné lieu à décaissement effectif, elles **évoluent exactement dans les mêmes proportions (-0,1%)**, et ce après plusieurs années de hausses (+6,1% en 2015, +4% en 2014, +7,1% en 2013).

**Ce coût d'arrêt à la croissance des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par des efforts de maîtrise des charges de fonctionnement**, et ce malgré la nécessité de mettre en œuvre des mesures de remise à niveau des moyens municipaux, destinées à rattraper un retard certain accumulé depuis de nombreuses années.

Les **charges générales** (chapitre 011) **reculent de -8,7%** (soit -278.700 €). Les économies de gestion et les efforts de rationalisation ont principalement porté sur les postes suivants :

- les dépenses d'énergie et de fluides (eau, électricité, gaz) : -1,2% (soit -9.700 €) ;
- les dépenses de fournitures et de petits équipements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : -19,1% (soit -173.200€) ;
- les contrats de prestations de services : -40,5% (soit -86.100 €) ;
- les locations mobilières et immobilières : -7,4% (soit -12.300 €) ;
- les frais de réception : -24,7% (soit -7.300 €) ;
- les frais d'affranchissement et de télécommunications : -16,9% (soit -23.500 €).

Parmi les postes de dépenses du chapitre 011 affichant une **hausse par rapport au CA 2015**, notons :

- les frais d'entretien, de réparation et de maintenance des terrains, des bâtiments et de la voirie connaissent une croissance de 2,9% (soit +12.200 €) ;
- le poste « autres impôts, taxes et versements assimilés » (article 637) est multiplié par plus de 6, en raison du paiement de la contribution au Fonds pour l'insertion des

personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)<sup>5</sup> pour un montant de 27.966 € (soit la variation constatée sur l'article 637 entre 2015 et 2016).

La **masse salariale** (chapitre 12) **progressé** de **0,5%** (soit +36.900 €). Après deux années de hausse justifiée par des réorganisations et des renforcements au niveau des services municipaux, destinés à améliorer le service rendu aux usagers et à répondre à certaines obligations imposées par l'Etat, la **masse salariale est désormais maîtrisée**. Ce faible taux d'évolution est la conséquence des facteurs suivants :

- la rémunération du personnel titulaire baisse de -0,2% (soit -10.900 €) ;
- la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) diminue de -6,3% (-7.500 €) ;
- la rémunération du personnel non-titulaire progresse de 3,2% (soit +17.000 €) ;
- la rémunération des apprentis augmente de 152% (soit +16.200 €) ;
- les allocations chômage versées sont en hausse de 9.000 € ;
- les diverses cotisations (retraite, URSSAF, ASSEDIC, assurance, supplément familial) s'accroissent de 0,4% (soit +8.700 €) ;
- les coûts liés à la médecine du travail augmentent de 53,6% (soit +5.200 €).

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) **progressent** de **8,8%** (+279.000 €), en raison de la croissance de quatre postes de dépenses :

- la hausse de la subvention au CCAS : +8,7% (soit +117.000 €) ;
- l'augmentation de la participation au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols géré par la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence PLU (12 mois de fonctionnement en 2016 contre 6 mois en 2015) : +119,4% (soit +66.100 €) ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, et principalement le soutien à l'association « Chants Libres » pour l'organisation du festival « Alors Chante ! » : +11,1% (soit +59.200 €) ;
- l'augmentation des subventions d'équilibre en direction des budgets annexes à caractère administratif, avec une mesure de rééquilibrage pour le budget annexe de la Restauration scolaire : +5,4% (soit +35.000 €).

Les **charges financières** (chapitre 66) **baissent** de **-15,7%** (-19.700 €), du fait de la poursuite du désendettement de la ville, qui a des conséquences sur l'allègement des charges d'intérêts.

Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) connaissent une **diminution** de **-16,8%** (-27.000 €), compte-tenu de l'arrêt de la location de modulaires pour l'école de Gandalou suite au sinistre intervenu en 2014.

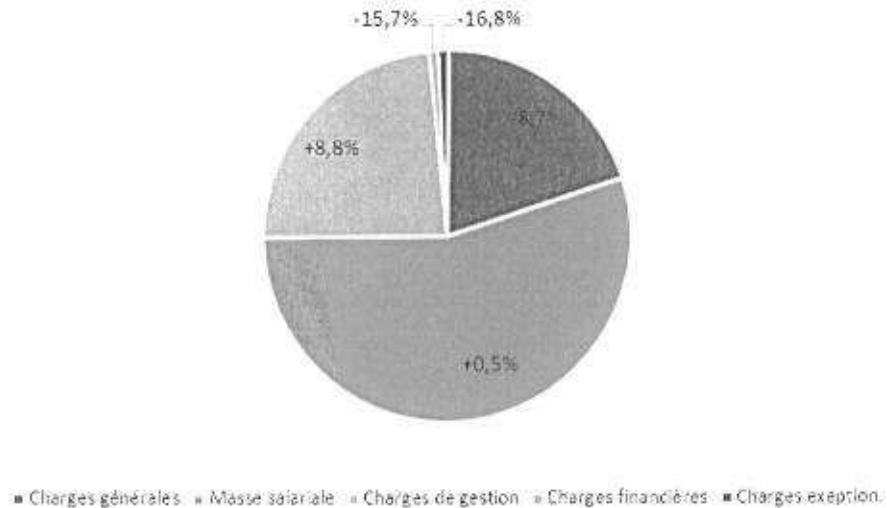
<sup>5</sup> Les employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés (ou assimilés) versent une contribution au FIPHFP. Ce dernier finance en contrepartie des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

**Les dépenses d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) sont stabilisées à leur niveau 2015 (-0,1%)**  
et sont la conséquence d'évolutions différenciées :

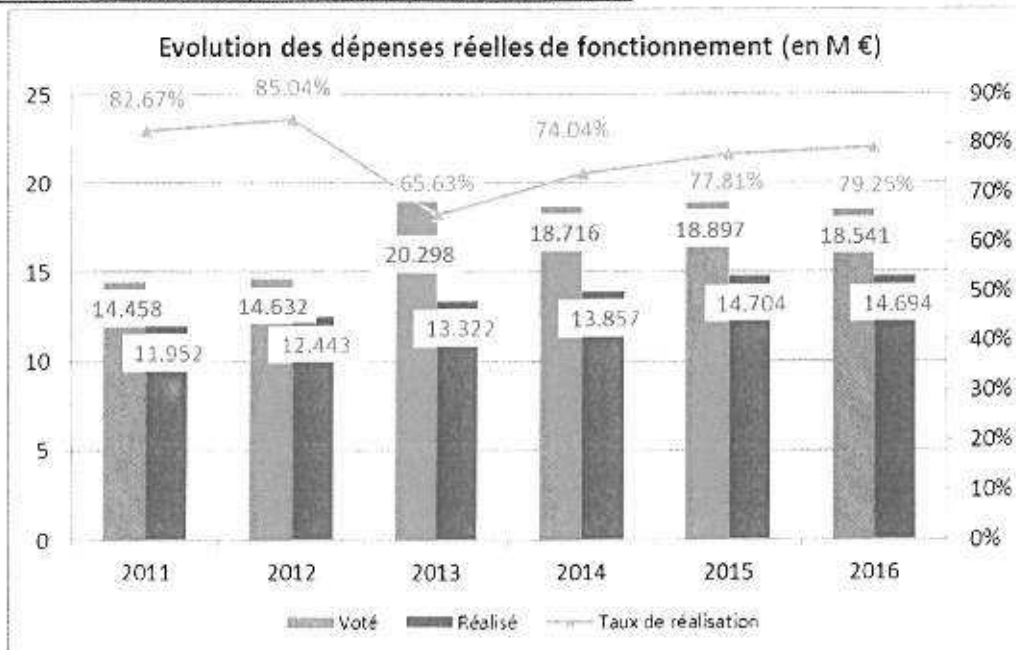
- les écritures liées aux plus-values de cessions d'immobilisations progressent de 238% (soit +40.400 €) ;
- les dotations aux amortissements augmentent de 10,4% (soit +64.200 €) ;
- les dotations aux provisions pour risques et charges reculent de -67,2% (soit -112.500 €).

Synthèse de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2016 et de leur évolution par rapport à 2015 :

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2016)



Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement :



Le **taux de réalisation** des dépenses de fonctionnement s'établit **globalement à 64,9%**. Celui des **dépenses réelles progresse par rapport aux trois derniers CA, pour atteindre 79,3%**. Cet accroissement trouve son explication dans un niveau de prévision budgétaire revu dès le BP 2014 dans le but de favoriser l'autofinancement de la section d'investissement, et poursuivi depuis.

Rappelons que les dépenses imprévues et le virement à la section d'investissement ne font pas l'objet d'exécution, conformément à l'instruction M14.

### 1.1.3- La section d'investissement.

- Les recettes.

		Recettes						
		Chapitre	Voté 2015 (avec RAR)	CA 2015	Voté 2016 (avec RAR)	CA 2016	Tx. réel	Evo CA
INVESTISSEMENT	10	Dotations, fonds divers	850 000.00	981 451.49	442 000.00	497 689.27	112.6%	-49.3%
	1068	Excédents FON capital.	1 500 000.00	1 500 000.00	3 400 030.76	3 400 030.76	100.0%	126.7%
	13	Subvention d'INV	558 000.00	211 781.50	400 100.00	393 378.45	98.3%	85.7%
	16	Emprunts et dettes	929.47	1 729.30	1 028.97	1 166.55	113.4%	-32.5%
	23	Immo en cours	10 000.00	64 667.70	93 200.00	117 203.81	125.8%	81.2%
	27	Autres immo financières	300 000.00	312 417.12	300 000.00	941 840.00	313.9%	201.5%
	024	Produits cessions immo			31 500.00	-		
		TOTAL mouvements réels	3 218 929.47	3 072 047.11	4 667 859.73	5 351 308.84	114.6%	74.2%
	040	Transfert entre sections	827 500.00	809 343.29	800 000.00	808 607.09	101.1%	-0.1%
	041	Opérations patrimonia.	100 000.00	1 500.00	100 000.00	532.00	0.5%	-64.5%
	021	Virement depuis FON	5 126 300.00	-	4 538 900.00	-		
		TOTAL mouvements d'ordre	6 053 800.00	810 843.29	5 438 900.00	809 139.09	14.9%	-0.2%
	001	Résultat reporté	1 958 270.53	-	1 961 640.27			
		<b>TOTAL</b>	<b>11 231 000.00</b>	<b>3 882 890.40</b>	<b>12 068 400.00</b>	<b>6 160 447.93</b>	<b>51.0%</b>	<b>58.7%</b>

Les recettes d'investissement ont globalement progressé de 58,7% par rapport à 2015. Les recettes réelles d'investissement affichent une hausse de 74,2%.

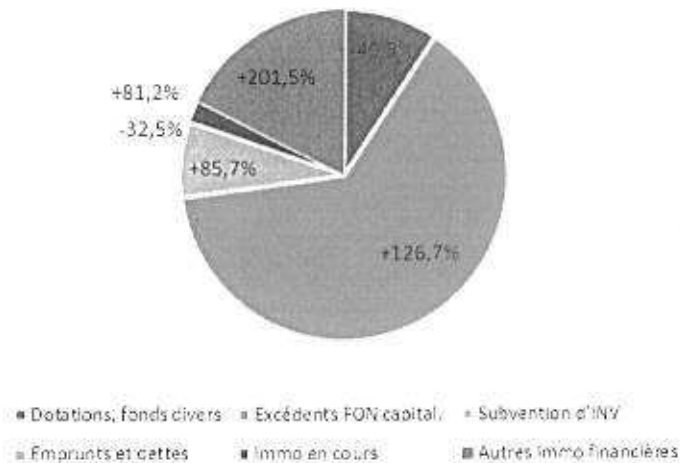
Quatre éléments principaux expliquent cette forte hausse :

- l'augmentation sensible de l'affectation volontaire du résultat de fonctionnement à la section d'investissement : 2 M € en 2016 contre 1,5 M € en 2015 ;
- une affectation du résultat complémentaire afin de permettre le transfert en investissement de l'ensemble des excédents de clôture issus de la partie « eau » (160.900 €) et de la partie « assainissement » (1.177.900 €) du budget annexe « Eau et Assainissement », et ce dans le but de restituer ces sommes au Syndicat des Eaux sur la section d'investissement sans dégrader l'autofinancement de la commune ;
- le remboursement au budget principal des avances versées en 2015 aux budgets annexes de la Régie du Port JY Cousteau (320.000 €) et du Centre technique fluvial (530.000 €) ;
- les subventions reçues des partenaires (Europe, Etat, Région, Département) pour financer les projets d'équipements municipaux ont quasiment été multipliées par deux (passant de 211.800 € à 393.400 €).

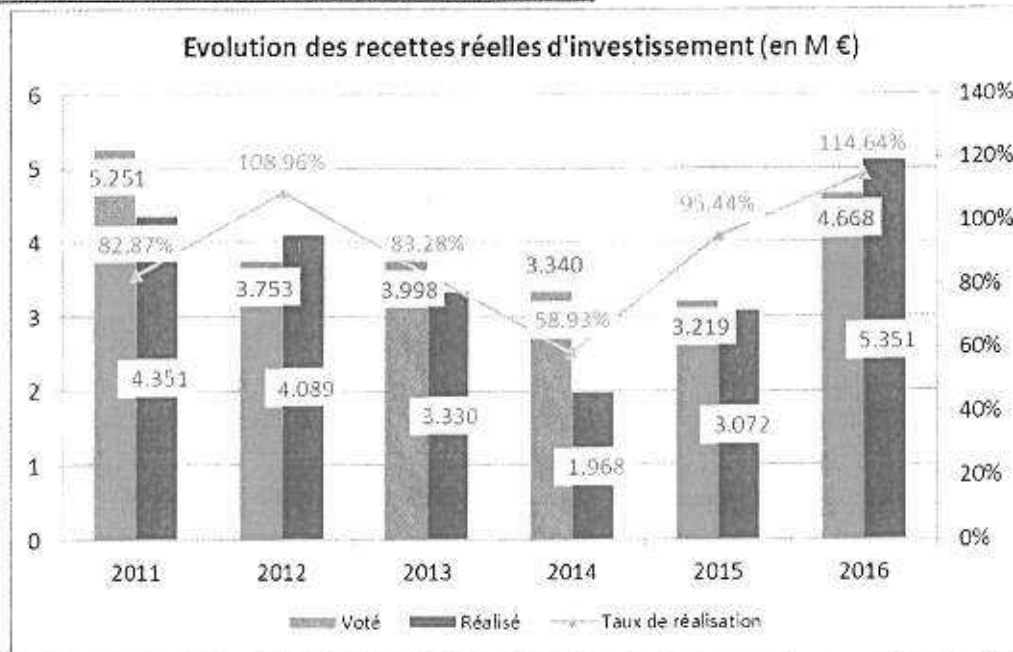
L'évolution des recettes d'ordre d'investissement au niveau des transferts entre sections (chapitre 040), avec une baisse de -0,1%, est la stricte contrepartie du chapitre 042 au niveau des dépenses d'ordre de fonctionnement.

Synthèse de la répartition des recettes réelles d'investissement au CA 2016 et de leur évolution par rapport à 2015 :

Répartition et évolution des recettes réelles d'investissement (CA 2016)



Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement :



Le **taux de réalisation** des recettes d'investissement s'établit **globalement à 51%**. Celui, plus révélateur, des **recettes réelles est de 114,6%**, au-dessus de la moyenne constatée sur les 5 exercices précédents. Le fait de dépasser les 100% de réalisation s'explique par une prévision prudente du montant des remboursements au budget principal des avances versées en 2015 aux budgets annexes de la Régie du Port JY Cousteau et du Centre technique fluvial.

Pour mémoire, la situation exceptionnelle de 2012 (109,96%) est due à une forte sous-estimation du niveau du FCTVA et des taxes d'urbanisme.

- Les dépenses.

		Dépenses						
Chapitre		Voté 2015 (avec RAR)	CA 2015	Voté 2016 (avec RAR)	CA 2016	Tx. réel	Evo CA	
INVESTISSEMENT	20	Immo incorporelles	477 400.00	108 289.80	339 200.00	133 524.72	39.4%	23.3%
	21	Immo corporelles	1 877 500.00	1 191 576.44	1 393 800.00	853 710.91	61.3%	-28.4%
	23	Immo en cours	5 144 900.00	1 175 246.56	6 732 500.00	3 213 137.19	47.7%	173.4%
	204	Subventions d'équip	262 600.00	154 259.85	379 600.00	296 533.37	78.1%	92.2%
	10	Dotations, fonds divers	492 600.00	0.00	2 135 100.00	2 124 471.65	99.5%	
	16	Emprunts et dettes	540 000.00	503 696.56	510 000.00	486 142.19	95.3%	-3.5%
	27	Autres immo fi.	1 380 000.00	850 000.00	0.00	0.00		-100.0%
	020	Dép imprévues	700 000.00	-	158 200.00	-		
	TOTAL mouvements réels		10 875 000.00	3 983 069.21	11 648 400.00	7 107 520.03	61.0%	78.4%
	040	Transfert entre sections	256 000.00	198 024.74	320 000.00	294 113.73	91.9%	48.5%
	041	Opérations patrimonia.	100 000.00	1 500.00	100 000.00	532.00	0.5%	-64.5%
	TOTAL mouvements d'ordre		356 000.00	199 524.74	420 000.00	294 645.73	70.2%	47.7%
	<b>TOTAL</b>		<b>11 231 000.00</b>	<b>4 182 593.95</b>	<b>12 068 400.00</b>	<b>7 402 165.76</b>	<b>61.3%</b>	<b>77.0%</b>

Les dépenses d'investissement affichent globalement une hausse de 77%. S'agissant des dépenses réelles, elles augmentent de 78,4%.

Le volume des dépenses d'équipement proprement dites, à savoir les études, les constructions, les acquisitions (chapitres 20, 21 et 23) et hors subventions d'investissement (chapitre 204), progresse de 69,7%, ce qui traduit très clairement l'effort d'investissement engagé par la commune depuis 2015. En prenant en compte les dépenses liées au Centre technique fluvial sur 2015 et 2016, ces dépenses progressent de 25,9%.

Les subventions d'investissement versées (chapitre 204) connaissent une hausse de 92,2%, due notamment à la subvention versée par le budget principal au budget annexe du Centre technique fluvial (150.000 €).

La réalisation du chapitre 10, relatif aux dotations, fonds divers et réserves, correspond au reversement au Syndicat des Eaux des excédents de clôture dégagés par le budget annexe « Eau et Assainissement » (2.124.500 €).

Le poste emprunts et dettes (chapitre 16) est en baisse de -3,5%, conséquence logique du désendettement continu de la commune.

Les dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 040) augmentent de près de 50% et sont la stricte contrepartie du chapitre 042 au niveau des recettes d'ordre de fonctionnement.

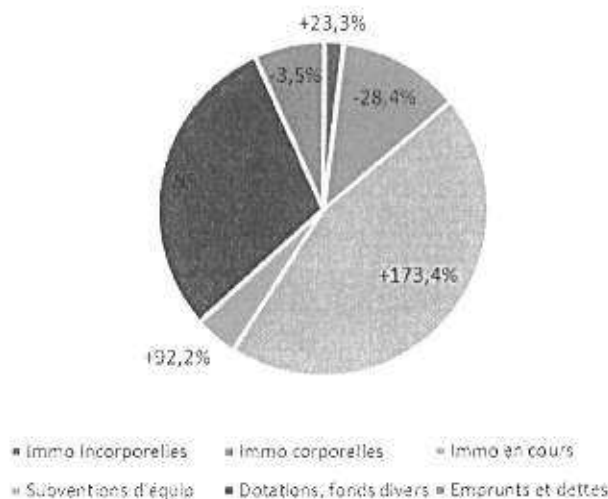
Enfin, le besoin de financement issu des restes à réaliser et reporté sur l'exercice 2017 s'établit à 1.594.100 € (1.722.100 € en dépenses et 128.000 € en recettes).

La réalisation des opérations d'investissement est détaillée dans le tableau annexé au présent document.

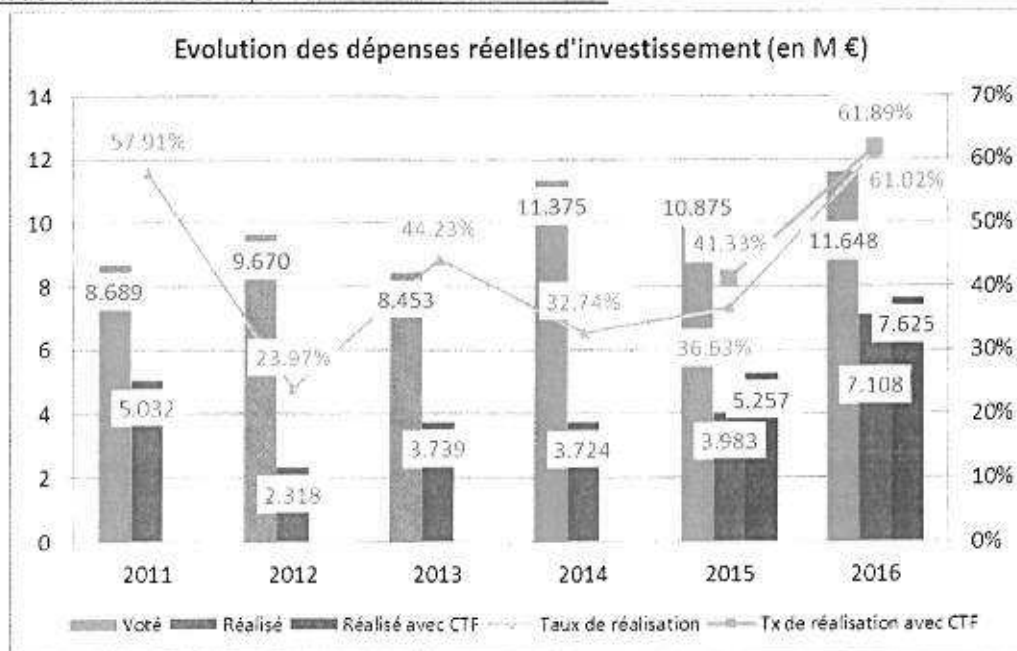


Synthèse de la répartition des dépenses réelles d'investissement au CA 2016 et de leur évolution par rapport à 2015 :

Répartition et évolution des dépenses réelles d'investissement (CA 2016)



Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement :



Le **taux de réalisation** des dépenses d'investissement s'établit **globalement à 61,3%**, ce qui traduit une amélioration notable en l'espace d'un exercice (37,2% au CA 2015). Celui des **dépenses réelles** est de 61%. En réintégrant les dépenses relatives au CTF, ce **taux passe à 62%**.

Le **taux de réalisation des dépenses d'équipement** (chapitres 20, 21 et 23) est de **49,6%** (33% en 2015). Avec le CTF, il est de **51,6%** (40,1% en 2015).

Ainsi, **l'objectif de la commune d'augmenter son taux de réalisation en investissement se poursuit années après années.**

## 1.2-L'analyse financière rétrospective.

### 1.2-1. Tableau d'analyse synthétique.

Tableau des soldes intermédiaires de gestion avec CA 2016 (en M €)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Tx de croiss CA 2014/2015	CA 2016	Tx de croiss CA 2015/2016
<b>Recettes réelles de fonctionnement (1)</b>	17.439	16.374	16.747	16.780	16.564	-1.3%	16.861	1.8%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</b>	11.952	12.443	13.322	13.857	14.704	6.1%	14.694	-0.1%
<b>Epargne brute (3) = (1)-(2)</b>	<b>5.487</b>	<b>3.931</b>	<b>3.425</b>	<b>2.923</b>	<b>1.860</b>	<b>-36.4%</b>	<b>2.167</b>	<b>16.5%</b>
Remboursement capital des emprunts (4)	0.625	0.589	0.600	0.611	0.502	-17.8%	0.484	-3.5%
<b>Epargne nette (5) = (3) - (4)</b>	<b>4.862</b>	<b>3.342</b>	<b>2.825</b>	<b>2.312</b>	<b>1.358</b>	<b>-41.3%</b>	<b>1.683</b>	<b>23.9%</b>
Recettes externes (6) + reports (hors dette)	0.851	0.989	0.830	0.468	1.572	235.8%	1.951	24.1%
Emprunts de l'année (7)	0.000	0.600	0.000	0.000	0.000		0.000	
<b>Recettes réelles d'investissement (9) = (3)+(6)+(7)+(8)</b>	<b>6.338</b>	<b>5.520</b>	<b>4.255</b>	<b>3.391</b>	<b>3.432</b>	<b>1.2%</b>	<b>4.118</b>	<b>20.0%</b>
Subventions versées (5)	0.730	0.242	0.007	0.145	0.154	6.2%	0.297	92.2%
Autres dépenses (6)	3.677	1.488	3.132	2.968	3.327	12.1%	6.327	90.2%
<b>Dépenses réelles d'investissement (10) = (4) + (5) + (6) + (7)</b>	<b>5.032</b>	<b>2.318</b>	<b>3.739</b>	<b>3.724</b>	<b>3.983</b>	<b>7.0%</b>	<b>7.108</b>	<b>78.4%</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>1.306</b>	<b>3.201</b>	<b>0.516</b>	<b>-0.333</b>	<b>-0.551</b>	<b>65.6%</b>	<b>-2.989</b>	<b>442.0%</b>
Résultat N-1	6.723	8.029	11.231	11.747	12.057	2.6%	12.987	7.7%
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>8.029</b>	<b>11.231</b>	<b>11.747</b>	<b>11.414</b>	<b>11.506</b>	<b>0.8%</b>	<b>9.998</b>	<b>-13.1%</b>
Restes à réaliser (solde RI-DI)	0.416	-0.872	-0.405	0.018	-1.615		-1.594	
Résultat cumulé avec Restes à réaliser	8.445	10.359	11.341	11.432	9.891		8.403	
<b>Encours de la dette</b>	<b>4.707</b>	<b>4.715</b>	<b>4.115</b>	<b>3.504</b>	<b>3.002</b>		<b>2.518</b>	
<b>Capacité de désendettement (nb d'années)</b>	<b>0.86</b>	<b>1.20</b>	<b>1.20</b>	<b>1.20</b>	<b>1.61</b>		<b>1.16</b>	

*Nota : le tableau des soldes intermédiaires de gestion est communément utilisé dans le cadre d'analyses financières rétrospectives. Il permet de présenter et d'analyser différemment un compte administratif.*

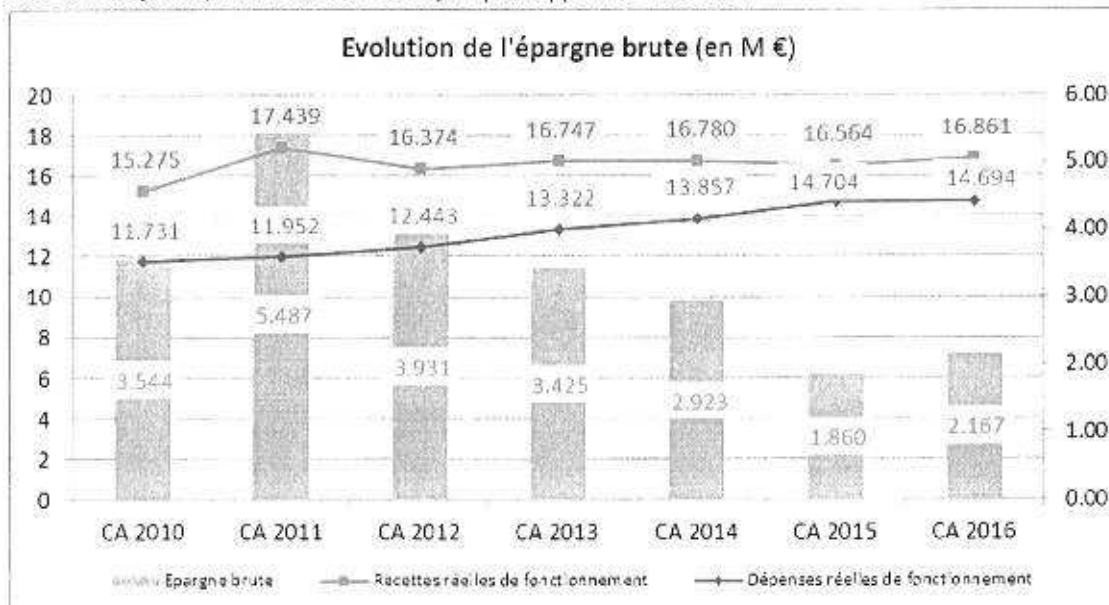
## 1.2-2. La section de fonctionnement et l'évolution de l'autofinancement.

Sur la période 2010-2016, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 10,4%, avec une évolution contrastée (forte hausse entre 2010 et 2011, diminution entre 2011 et 2012, faible accroissement entre 2012 et 2014, baisse de -1,3% entre 2014 et 2015 et augmentation entre 2015 et 2016). Sur la même période, les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 25,3%. Ces 2 chiffres témoignent d'une situation financière marquée par l'effet de ciseau depuis 2012 : les dépenses progressent plus vite que les recettes. Cette tendance s'accélère à partir de 2014, première année de mise en œuvre de la baisse des dotations de l'Etat, et plus encore à compter de 2015, avec une réduction qui a été doublée et qui va se poursuivre jusqu'en 2017.

Néanmoins, 2016 marque un coup d'arrêt à cet effet de ciseau puisque sur cet exercice, les recettes réelles de fonctionnement retrouvent une évolution positive (+1,8%) alors que les dépenses réelles de cette même section évoluent à la baisse (-0,1%).

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), c'est-à-dire de la capacité qu'a la commune à rembourser le capital des emprunts (obligation légale) et à autofinancer ses investissements, diminue tendanciellement sur la période 2010-2016. En l'espace de 6 ans, elle perd 39% de sa valeur. Sur cette même période, l'épargne brute des collectivités locales a diminué de plus de 10%<sup>6</sup>.

Notons toutefois que l'année 2016 se caractérise par une hausse de l'épargne brute, puisqu'elle s'établit à 2,2 M€, en croissance de 16,5% par rapport au CA 2015 :

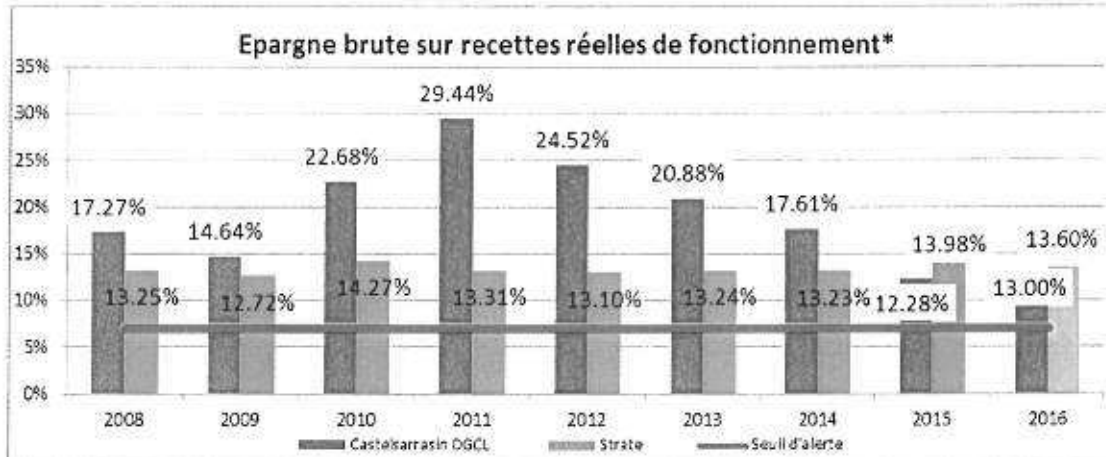


L'obligation légale de couverture du remboursement du capital des emprunts est largement respectée (2,2 M € contre 0,485 M €) et l'épargne nette, c'est-à-dire la différence entre l'épargne brute et le remboursement des emprunts, qui vient autofinancer les dépenses d'investissement, s'établit à 1,7 M €.

Rappelons que dans le scénario prospectif cible pour la période 2017-2020, l'objectif est de dégager une épargne brute d'au moins 1,8 M €.

<sup>6</sup> Notes de conjoncture sur les finances locales – La Banque Postale – mai et novembre 2016

Une autre conséquence de la tendance baissière des recettes réelles de fonctionnement et de l'épargne brute est la **diminution du ratio constitué par le rapport entre ces 2 notions**, la commune **se situant désormais dans la moyenne de la strate** (les données 2016 concernant cette dernière sont une simulation, les chiffres officiels n'étant pas encore disponibles) :



\* : les données relatives à l'épargne brute sont retraitées au sens de la DGCL, c'est-à-dire qu'elles neutralisent dans le calcul les recettes et les dépenses exceptionnelles (chapitres 77 et 67), et ce afin d'avoir une comparaison la plus fiable possible avec la moyenne des communes de la strate (communes de 10.000 à 20.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé).

Contrairement à de nombreuses collectivités, la commune de Castelsarrasin a délibérément fait le choix depuis trois ans de ne pas compenser la baisse de ses recettes de fonctionnement par une augmentation des taux de fiscalité. Pour rappel, elle a baissé l'ensemble des taux des 4 taxes locales directes de -1% en 2014 puis les a stabilisés en 2015 et 2016.

En effet, sur les exercices 2015 et 2016, le bloc communal a en moyenne relevé les taux d'imposition respectivement de 1,2% et de 0,9%<sup>7</sup>. La commune de Castelsarrasin n'a pas fait le choix de compenser cette perte de ressources (estimée à 2,2 M€ en cumulé sur la période 2014-2017) par le recours au levier fiscal et donc pas conséquent par l'alourdissement des charges pesant sur les contribuables. La Municipalité a préféré mettre l'accent sur la maîtrise de ses charges de fonctionnement, notamment les frais courants et la masse salariale. Cet objectif a été atteint en 2016, après avoir menée un politique volontariste en 2014 et 2015 permettant de redynamiser la ville et les services offerts aux citoyens, de rattraper un retard certain dans l'organisation et la modernisation de ses moyens, ainsi que d'entretenir et renouveler un patrimoine qui accuse le poids des ans.

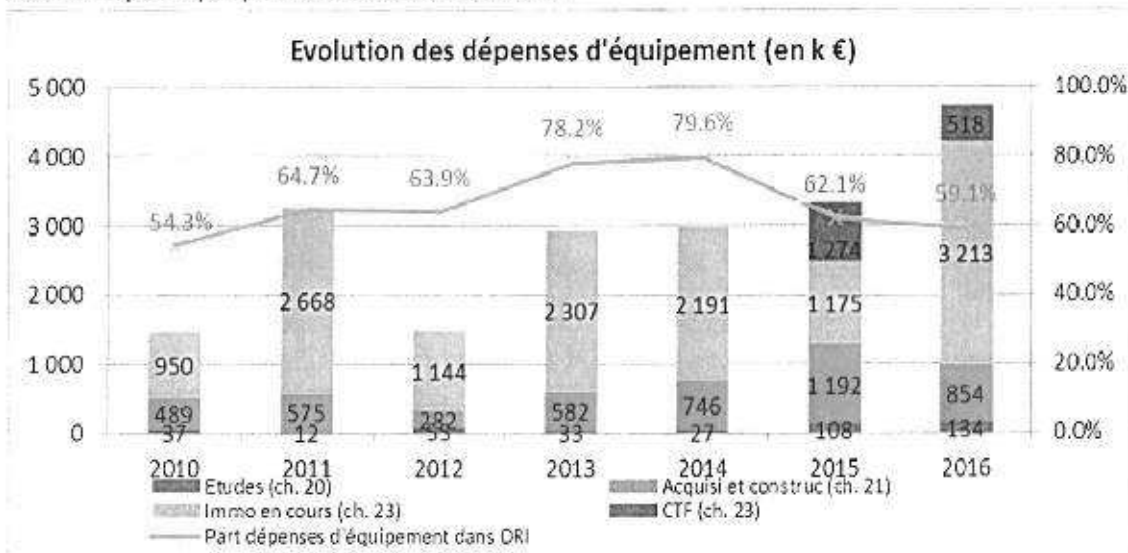
Les efforts d'économies de gestion seront poursuivis en 2017 tout en veillant à ne pas dégrader l'offre de services publics.

<sup>7</sup> Note de conjoncture sur les finances locales – La Banque Postale – novembre 2016

### 1.2-3. La section d'investissement et son financement.

Les dépenses réelles d'investissement ont globalement été multipliées par 2,6 sur la période 2010-2016, avec une tendance de croissance plutôt linéaire, notamment à compter de 2014.

Les dépenses d'équipement proprement dites, qui viennent accroître concrètement le patrimoine de la commune (études, achat de logiciels, de matériels, acquisition de terrains, de véhicules, travaux...), sont multipliées par plus de 3 entre 2010 et 2016 :



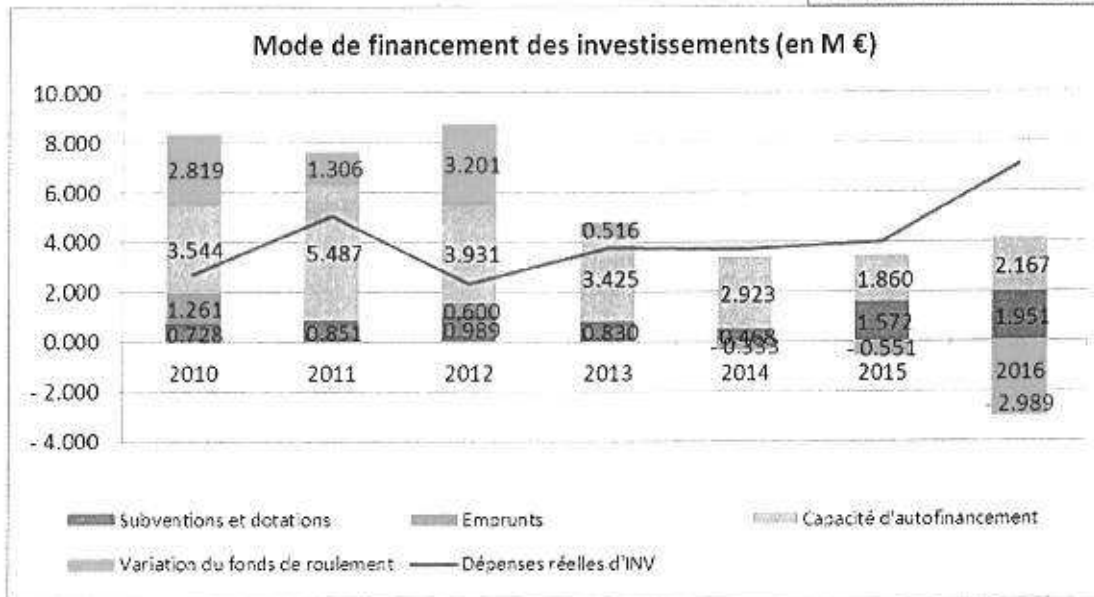
Par ailleurs, la part de ces dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement croît de façon importante entre 2010 et 2016, pour passer de 54,3% à 59,1%, et même à 61,9% en retraitant le CTF. La légère baisse affichée en 2015 et 2016 par rapport à 2014 est liée au montant important des avances remboursables versées aux budgets annexes du Port JY COUSTEAU et du CTF (850.000 €) en 2015 et au reversement au Syndicat des Eaux des excédents de clôture dégagés par le budget annexe « Eau et Assainissement » (2.124.500 €) en 2016.

Sur un plan comparatif, les communes françaises ont enregistré entre 2013 et 2015 une baisse cumulée de -27% de leurs dépenses d'équipement ; en 2016, une reprise de ces dépenses peut être anticipée à hauteur de 2,7 %<sup>8</sup>. Entre 2013 et 2015, les dépenses d'équipement de la commune ont connu une progression de 28,3% avec le CTF, mettant ainsi encore davantage en relief l'effort consenti par la commune depuis le début de la mandature.

Quant aux recettes réelles d'investissement (retraitées en intégrant l'épargne brute comme composante), elles connaissent une diminution sur la période 2010-2016 de l'ordre de 26%. La raison de cette baisse importante tient dans le non recours à l'emprunt (en 2011, 2013, 2014, 2015 et 2016) et la baisse de l'épargne brute.

Historiquement, l'épargne (ou capacité d'autofinancement) constitue le principal mode de financement des investissements de la commune :

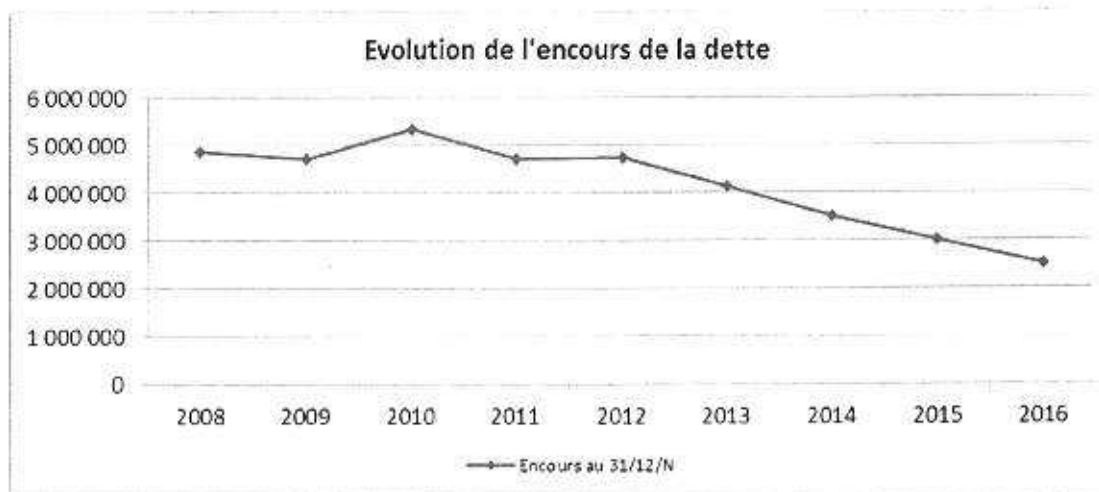
<sup>8</sup> Note de conjoncture sur les finances locales – La Banque Postale – novembre 2016



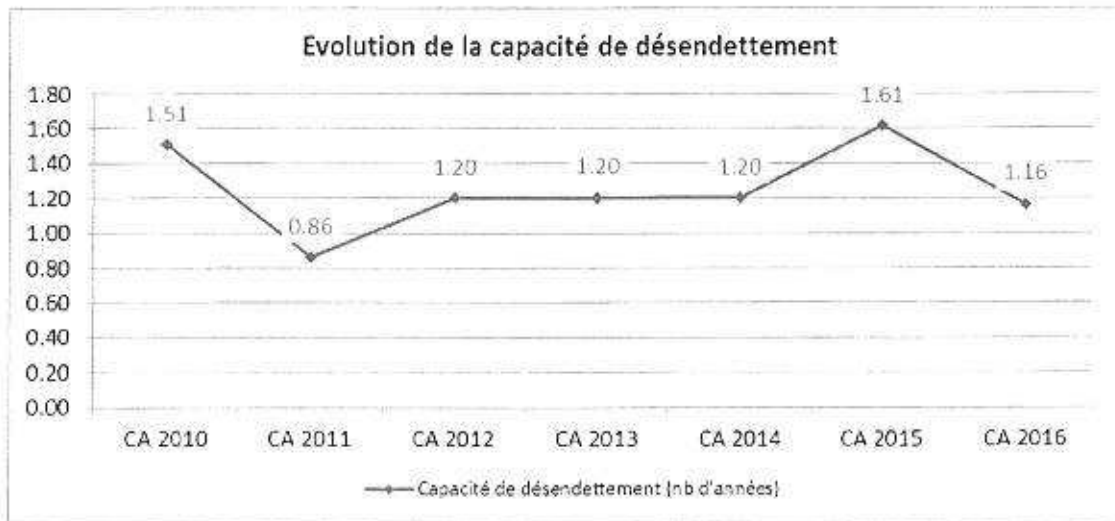
Ainsi, au niveau de la section d'investissement retraitée (c'est-à-dire intégrant l'épargne brute au niveau des recettes), en raison de la hausse des dépenses et de la baisse des recettes, le résultat de l'exercice (également dénommé variation du fonds de roulement) diminue tendanciellement. En 2016, il est de l'ordre de -2,989 M €.

#### 1.2-4. L'évolution de la capacité de désendettement.

La commune n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts en 2016, l'encours de la dette du budget principal diminue en toute logique, pour s'établir en fin d'exercice à 2.518.050 € :



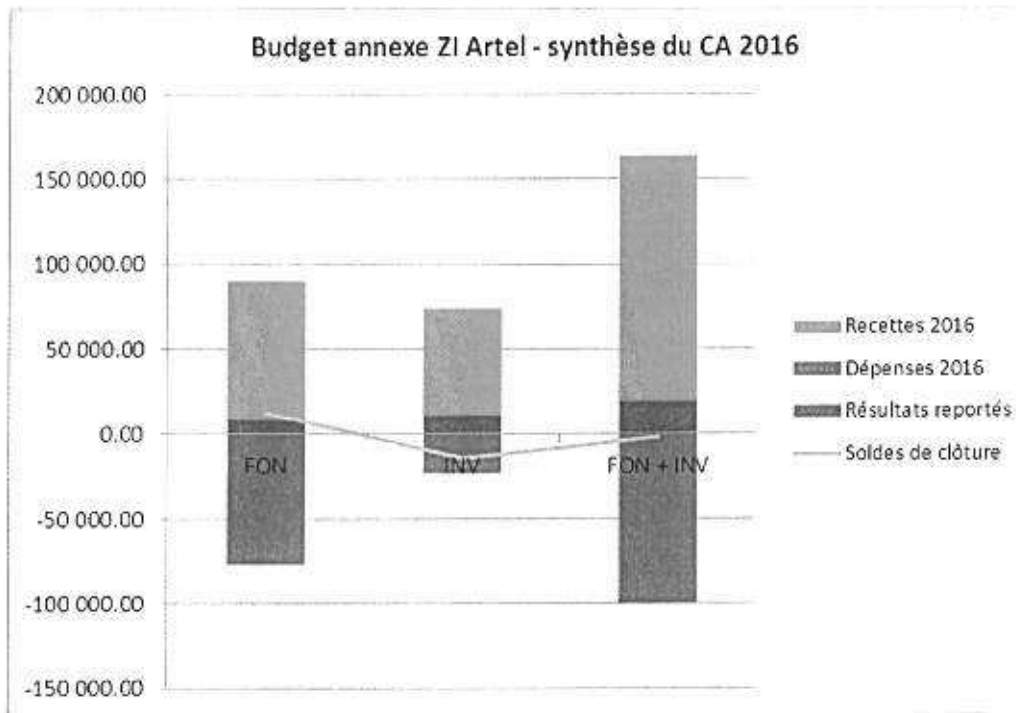
La **capacité de désendettement**, à savoir le ratio qui mesure le nombre d'années nécessaire pour qu'une collectivité apure sa dette en y consacrant la totalité de son épargne, s'établit, pour 2016 à **1,16**, soit légèrement en dessous de la moyenne sur la période 2010-2015 (**1,25**) :



Rappelons que les Chambres régionales des comptes estiment que la **limite** au-delà de laquelle la santé financière d'une collectivité devient problématique est comprise entre **8 et 10 années**. La **moyenne des communes de la strate** (10.000 – 20.000 habitants) s'établit à environ **4,5 années** et la **moyenne nationale** à un peu moins de **6 années**.

## 2- Les budgets annexes.

### 2.1-Le budget annexe « Zone industrielle de l'Artel / Lavalette ».

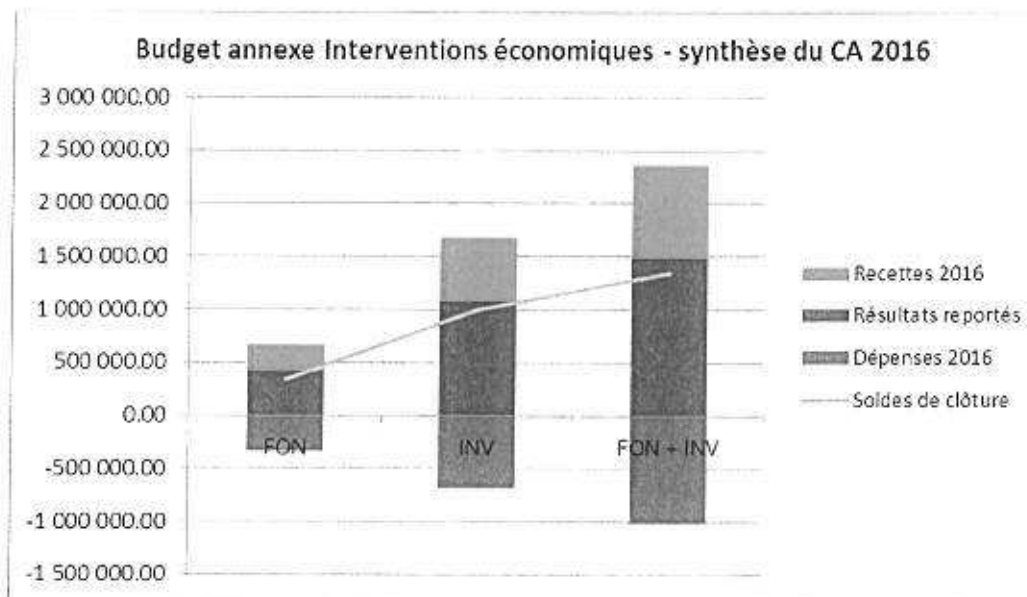


En **fonctionnement**, le CA 2016 « Zone industrielle de l'Artel / Lavalette » fait apparaître un solde d'exécution de 4.186,18 €, portant le **résultat global de clôture à 12.835,58 €**. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 50.000 € (soit 100% du voté) et représente 61,4% des recettes de fonctionnement.

En **investissement**, le solde d'exécution 2016 est de 40.739,76 €. En intégrant une opération de dépense d'ordre non budgétaire réalisée par le comptable public et venant régulariser un débit de TVA qui subsistait au compte de gestion pour une somme de 65.724,29 €, le **résultat global de clôture affiche un déficit qui s'élève à -14.705,19 €**.



## 2.2-Le budget annexe « Interventions économiques ».

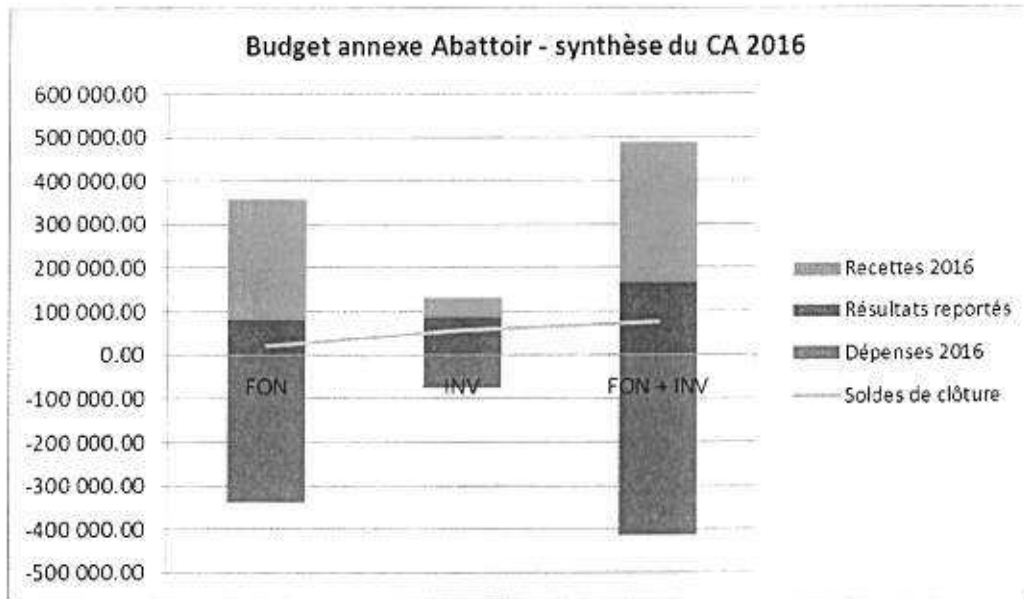


En **fonctionnement**, le CA 2016 « Interventions économiques » fait apparaître un solde d'exécution négatif de -68.592,90 €, portant le **résultat global de clôture à 342.176,82 €**.

En **investissement**, le solde d'exécution 2016 est négatif : -65.427,18 €, portant le **résultat global de clôture à 1.005.016,08 €**. Le solde des restes à réaliser s'établit à 81.300 €.

A noter qu'un emprunt a été souscrit en fin d'exercice pour un montant de 400.000 € (sur 20 ans au taux fixe de 1,48%).

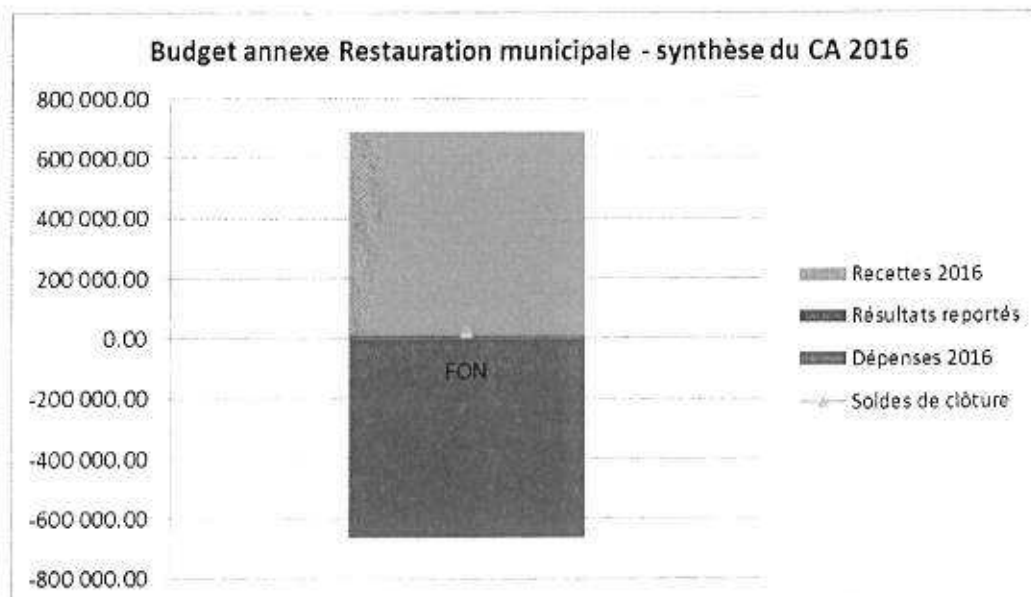
### 2.3-Le budget annexe « Abattoir ».



En **fonctionnement**, le CA 2016 « Abattoir » fait apparaître un solde d'exécution négatif de -57.959,55 €, portant le **résultat global de clôture à 20.611,40 €**. Aucune subvention d'exploitation n'a été versée.

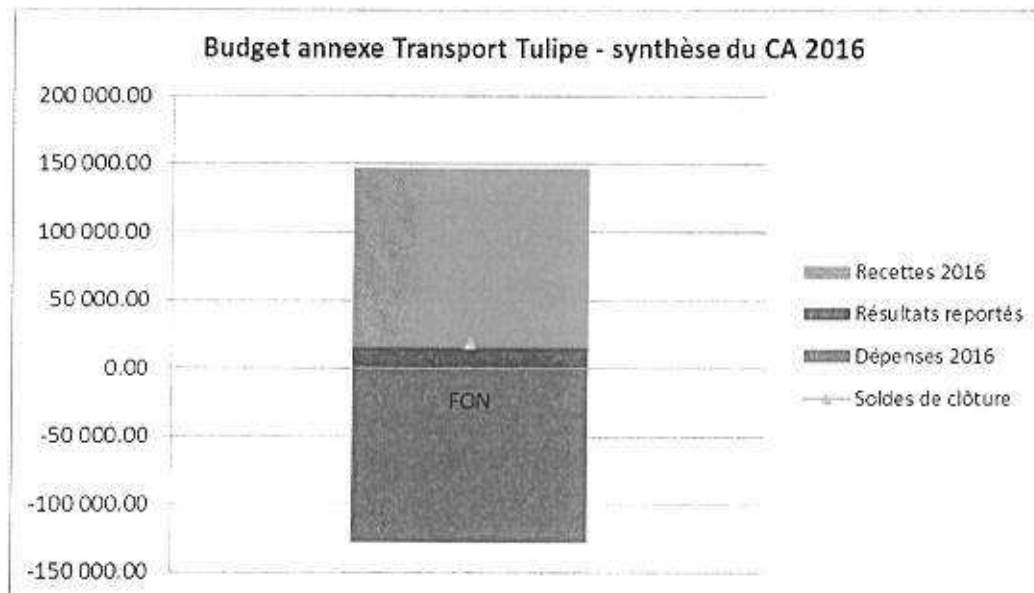
En **investissement**, le solde d'exécution 2016 est négatif : -29.287,07 €, portant le **résultat global de clôture à 55.787,18 €**.

### 2.4-Le budget annexe « Restauration municipale ».



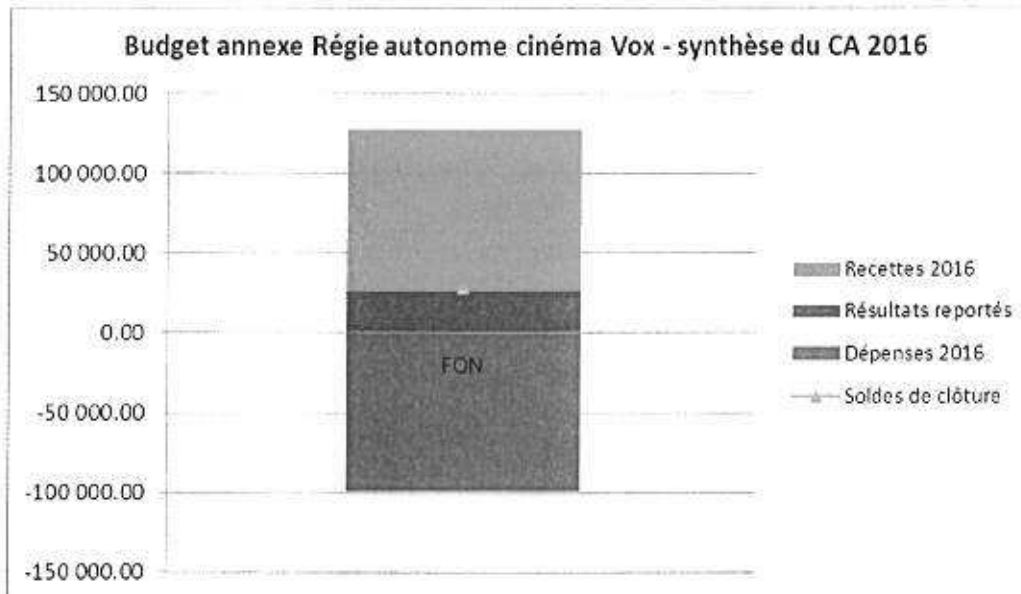
Le CA 2016 « Restauration municipale », qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, fait apparaître un solde d'exécution de 18.583,58 €, portant le **résultat global de clôture à 24.972,69 €**. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 200.000 € (300.000 € votés) et représente 29,3% des recettes de fonctionnement.

### 2.5-Le budget annexe « Transport Tulipe ».



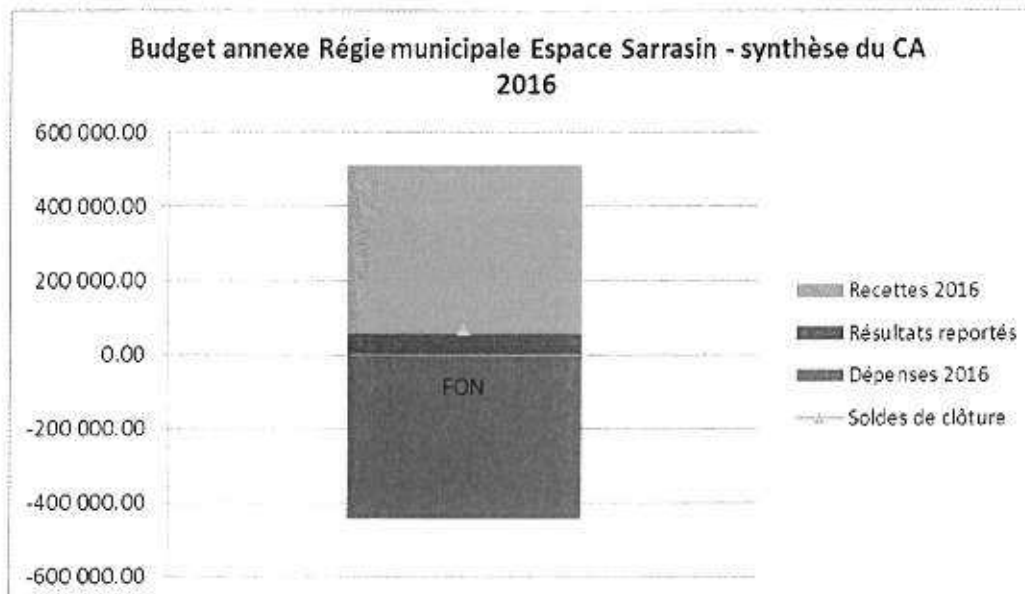
Le CA 2016 « Transport Tulipe », qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, fait apparaître un solde d'exécution de 4.429,10 €, portant le **résultat global de clôture à 19.457,82 €**. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 110.000 € (120.000 € votés) et représente 83% des recettes de fonctionnement.

## 2.6-Le budget annexe « Régie autonome Cinéma Vox ».



Le CA 2016 « Régie autonome Cinéma Vox », qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, fait apparaître un solde d'exécution de 3.014,66 €, portant le **résultat global de clôture à 28.637,54 €**. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 60.000 € (soit 100% du montant voté) et représente 58,5% des recettes de fonctionnement.

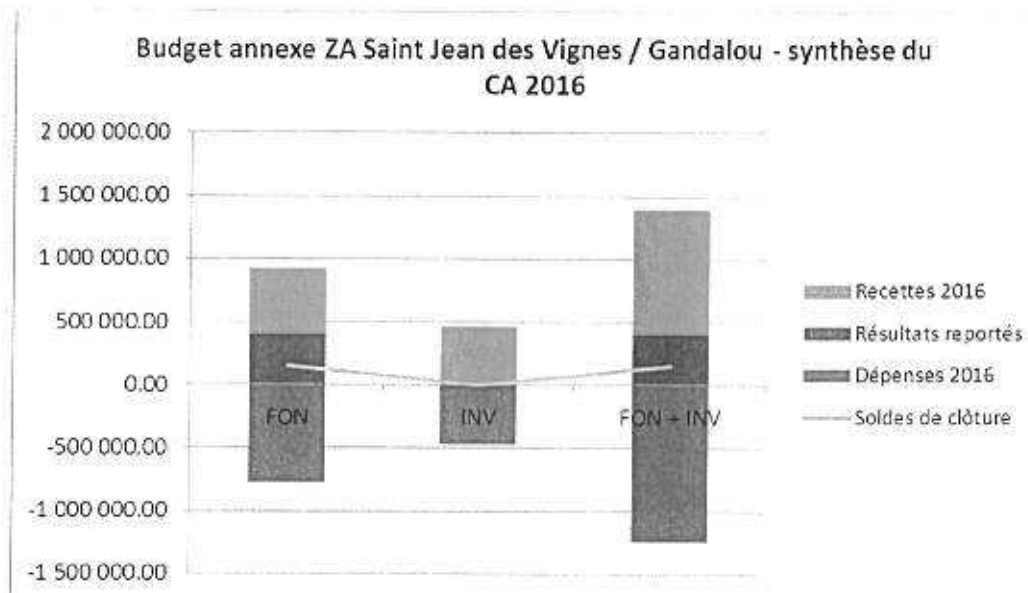
## 2.7-Le budget annexe « Régie municipale Espace Sarrasin ».



Le CA 2016 « Régie municipale Espace Sarrasin », qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, fait apparaître un solde d'exécution de 13.679,37 €, portant le **résultat global de**

**clôture à 68.761,19 €.** La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 430.000 € (440.000 € votés) et représente 93,6% des recettes de fonctionnement.

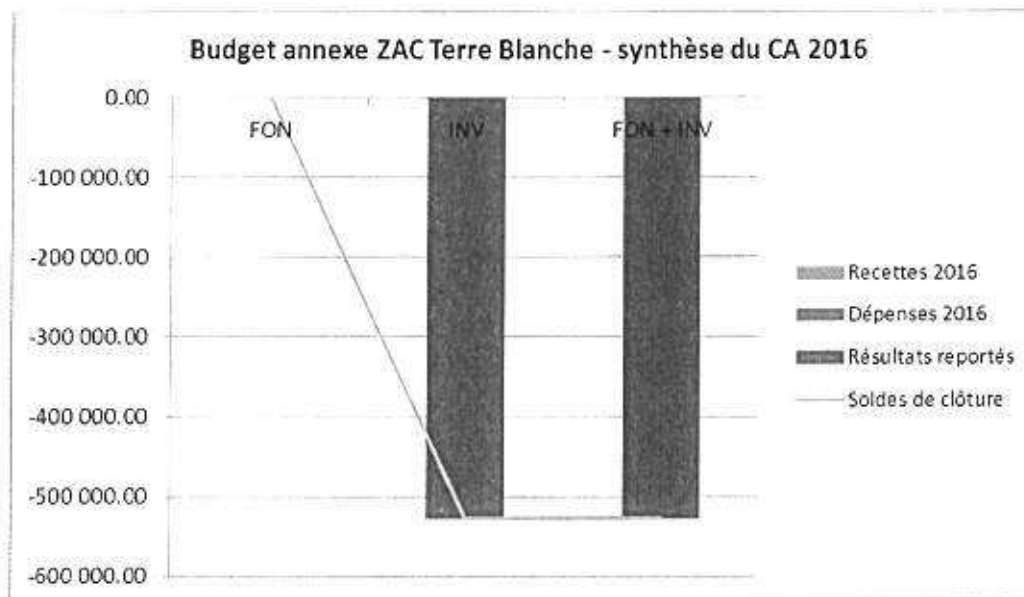
**2.8-Le budget annexe « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou ».**



En **fonctionnement**, le CA 2016 « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » fait apparaître un solde d'exécution négatif de -250.765,14 €, portant le **résultat global de clôture à 152.982,01 €.**

En **investissement**, le solde d'exécution 2016 est de 0,00 €, portant le **résultat global de clôture à 0,00 €.**

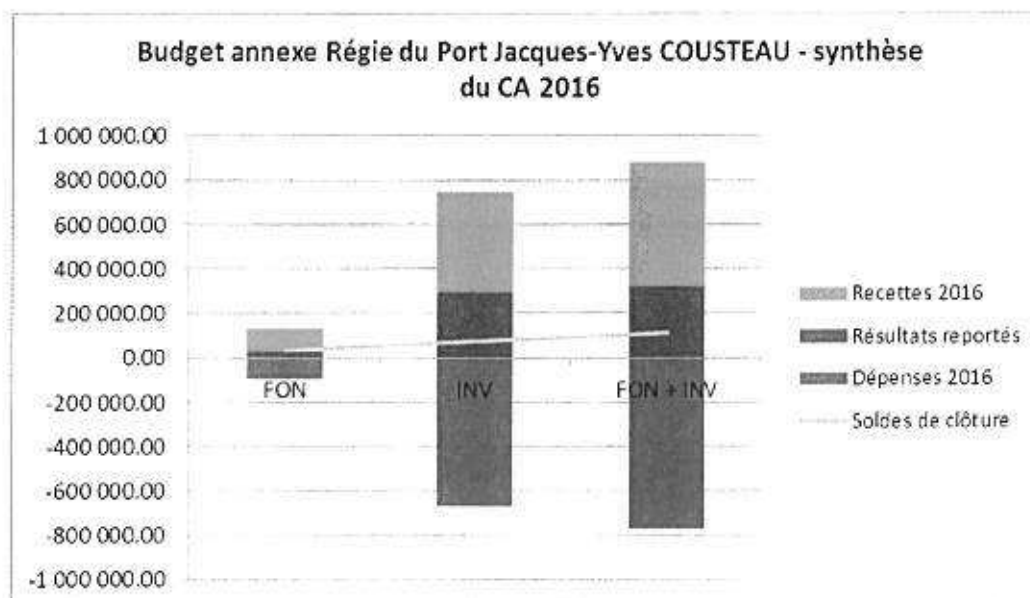
### 2.9-Le budget annexe « ZAC de Terre Blanche ».



En **fonctionnement**, le CA 2016 « ZAC de Terre Blanche » fait apparaître un solde d'exécution de 0,00 €, portant le **résultat global de clôture à 0,00 €**.

En **investissement**, le solde d'exécution 2016 est de 0,00 €, portant le **résultat global de clôture à -527.525,01 €**.

### 2.10- Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».



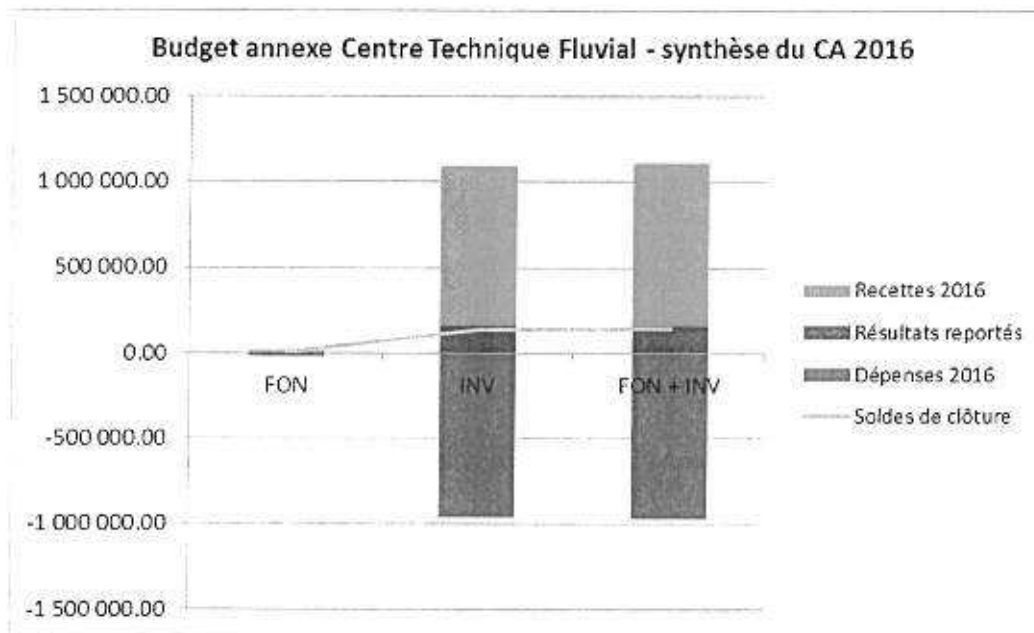
En **fonctionnement**, le CA 2016 « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » fait apparaître un solde d'exécution de 10.733,84 €, portant le **résultat global de clôture à 37.305,31 €**. La subvention Ville de Castelsarrasin – CA 2016 – 15/06/2017

d'exploitation en provenance du budget principal a été versée à hauteur de 60.000 € (soit 100% du montant voté) et représente 55,2% des recettes de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution 2016 est négatif : -216.312,38 €, portant le **résultat global de clôture à 74.765,86 €**. Le solde des restes à réaliser s'établit à -44.300 €.

A noter qu'un emprunt a été souscrit en fin d'exercice pour un montant de 230.000 € (sur 17 ans au taux fixe de 1,31%).

### 2.11- Le budget annexe « Centre technique fluvial ».



En fonctionnement, le CA 2016 « Centre technique fluvial » fait apparaître un solde d'exécution de 9.629,05 €, portant le **résultat global de clôture à 9.029,16 €**.

En investissement, le solde d'exécution 2016 est négatif : -17.919,11 €, portant le **résultat global de clôture à 135.891,52 €**. Le solde des restes à réaliser s'établit à -11.300 €.

A noter qu'un emprunt a été souscrit en fin d'exercice pour un montant de 510.000 € (sur 25 ans au taux fixe de 1,60%).

## ANNEXE : REALISATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - CA 2016

Envoyé en préfecture le 21/06/2017

Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiché le

510

Délégation	Code opération	Libellé opération	Chapitre	Article	Sous fonction	Vote 2016	Engage 2016	Realisé 2016	45-DE
Participations	P0010003	Subventions façades et trottoirs	204	20422	822	50 500.00	37 086.53	37 086.53	
Participations	P0010004	Travaux PPRT (Butagaz)	204	20422	020	40 000.00	0.00	0.00	
Participations	P0010006	Participations diverses	204	20421	020	400.00	400.00	400.00	
Participations	P0010006	Participations diverses	204	20422	020	29 600.00	0.00	0.00	
Participations	P0010006	Centre de secours intercommunal	204	204132	113	109 100.00	139 046.84	109 046.84	
Participations	P0010009	Subvention CTF	204	2041482	90	150 000.00	150 000.00	150 000.00	
<b>Total Participations</b>						<b>379 600.00</b>	<b>296 533.37</b>	<b>296 533.37</b>	
Cadre de vie et patrimoine	P0020062	Acquisitions d'immeubles	21	2115	020	60 000.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020064	Acquisitions de terrains	21	2111	020	75 200.00	18 915.91	18 915.91	
Cadre de vie et patrimoine	P0020065	Achat du terrain hivernage bateaux	21	2111	90	106 200.00	75 020.00	75 020.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020018	Aménagement aires d'accueil	20	2051	020	0.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020018	Aménagement aires d'accueil	21	2158	020	2 000.00	888.50	888.50	
Cadre de vie et patrimoine	P0020018	Aménagement aires d'accueil	23	2315	020	32 000.00	5 385.59	5 385.59	
Cadre de vie et patrimoine	P0020021	Panneaux lumineux ville	21	2158	824	20 000.00	19 980.00	19 980.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020023	Travaux églises	23	2313	324	50 000.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020024	Rénovation Chemin Rando	23	2315	95	3 700.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020025	Travaux cimetières	23	2315	025	63 400.00	63 336.00	63 336.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020026	Equipement festivités	21	2184	020	70 200.00	43 073.71	43 073.71	
Cadre de vie et patrimoine	P0020029	Réaménagement Monuments aux morts	23	2318	020	10 900.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020030	Etude redynamisation centre-ville	20	2031	94	26 200.00	26 145.00	26 145.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020032	Achat d'oeuvres d'art	21	2161	30	2 000.00	1 950.00	1 950.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020033	Matériel Tourisme	23	2313	95	10 000.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020033	Matériel Tourisme	21	2188	95	8 000.00	1 364.10	1 364.10	
Cadre de vie et patrimoine	P0020034	Signalétique de la Ville	23	2315	33	50 000.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020034	Signalétique de la Ville	21	2188	33	25 000.00	0.00	0.00	
Cadre de vie et patrimoine	P0020035	Passerelle canal et rampe à vélo	23	2315	95	200.00	180.00	180.00	
<b>Total Cadre de vie et patrimoine</b>						<b>615 000.00</b>	<b>256 238.81</b>	<b>256 238.81</b>	
Social	P0030002	Diagnostic accessibilité handicapés	20	2031	64	29 500.00	29 448.00	29 448.00	
Social	P0030003	Travaux Accessibilité handicapés ERP	23	2313	64	122 900.00	4 122.36	4 122.36	
Social	P0030004	Rénovation Espace Ato	23	2313	422	53 600.00	20 108.58	20 108.58	
Social	P0030005	Rénovation appartements locatifs Mairie	21	2132	71	123 500.00	54 942.82	54 942.82	
<b>Total Social</b>						<b>329 500.00</b>	<b>108 621.76</b>	<b>108 621.76</b>	
Culture et fêtes	P0040003	Mise en sécurité de la Médiathèque	23	2313	321	40 000.00	2 304.00	2 304.00	
Culture et fêtes	P0040003	Mise en sécurité de la Médiathèque	21	2181	321	3 600.00	1 200.00	1 200.00	
Culture et fêtes	P0040004	Maison d'Espagne - Etude de faisabilité	20	2031	311	70 000.00	0.00	0.00	
Culture et fêtes	P0040005	Achat instruments de musique	21	2188	311	7 500.00	7 392.50	7 392.50	
Culture et fêtes	P0040007	Achats DVD Médiathèque	21	2188	321	5 800.00	4 191.40	4 191.40	
Culture et fêtes	P0040008	Travaux et matériel Cinéma	21	2184	314	2 900.00	1 803.74	1 803.74	
Culture et fêtes	P0040008	Travaux et matériel Cinéma	23	2313	314	1 400.00	0.00	0.00	
Culture et fêtes	P0040008	Travaux et matériel Cinéma	21	2188	314	8 200.00	0.00	0.00	
Culture et fêtes	P0040009	Foyers de quartiers	20	2031	025	20 000.00	0.00	0.00	
Culture et fêtes	P0040010	Rénovation Jean Moulin	23	2313	71	75 000.00	0.00	0.00	
Culture et fêtes	P0040011	Ravêtement sol Médiathèque	23	2313	321	12 700.00	12 660.00	12 660.00	
<b>Total Culture et fêtes</b>						<b>247 100.00</b>	<b>29 551.64</b>	<b>29 551.64</b>	
Education	P0050001	Etude bâtiments Ducau primaire	20	2031	211	5 100.00	0.00	0.00	
Education	P0050002	Achat mobilier et matériel écoles	21	2184	211	14 000.00	5 074.49	5 074.49	
Education	P0050002	Achat mobilier et matériel écoles	21	2184	212	22 200.00	21 444.40	21 444.40	
Education	P0050002	Achat mobilier et matériel écoles	21	2188	212	13 400.00	12 138.36	12 138.36	
Education	P0050003	Travaux écoles divers	23	2313	211	56 300.00	44 009.30	44 009.30	
Education	P0050003	Travaux écoles divers	23	2315	211	31 400.00	31 368.18	31 368.18	
Education	P0050004	Réhabilitation cantine Ducau	23	2313	211	1 300.00	0.00	0.00	
Education	P0050005	Sinistre école Gandaulo	23	2313	211	2 100.00	2 016.00	2 016.00	
Education	P0050006	Cantines	23	2313	251	132 000.00	0.00	0.00	
Education	P0050009	Visiophonies écoles	21	2188	20	20 700.00	20 659.20	20 659.20	
Education	P0050009	Nouveau groupe scolaires	23	2313	20	300 000.00	0.00	0.00	
Education	P0050012	Rachat modulaires de l'école DUCAU	21	2150	20	30 000.00	0.00	0.00	
Education	P0050014	Informatique écoles	21	2183	20	10 000.00	8 607.90	8 607.90	
<b>Total Education</b>						<b>638 500.00</b>	<b>145 318.43</b>	<b>145 318.43</b>	
Bât com, matériels et outill.	P0070001	Logiciels informatiques	20	2051	020	64 100.00	21 862.92	21 862.92	
Bât com, matériels et outill.	P0070002	Véhicules légers	21	2157	820	52 800.00	12 440.40	12 440.40	
Bât com, matériels et outill.	P0070002	Véhicules légers	21	21578	820	0.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070002	Véhicules légers	21	2182	820	84 900.00	84 414.80	84 414.80	
Bât com, matériels et outill.	P0070005	Matériels informatiques	21	2183	314	800.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070005	Matériels informatiques	21	2183	020	68 400.00	20 941.09	20 941.09	
Bât com, matériels et outill.	P0070005	Matériels informatiques	21	2183	314	800.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070006	Achats de mobiliers et matériels	21	2188	20	15 000.00	10 235.66	10 235.66	
Bât com, matériels et outill.	P0070006	Achats de mobiliers et matériels	21	2184	020	11 700.00	9 780.93	9 780.93	
Bât com, matériels et outill.	P0070006	Achats de mobiliers et matériels	21	2184	820	9 200.00	7 597.84	7 597.84	
Bât com, matériels et outill.	P0070007	Travaux et aménagements bâtiments BDC	23	2313	020	20 500.00	14 890.69	14 890.69	
Bât com, matériels et outill.	P0070008	Salle Paul Descazeaux	23	2313	30	50 000.00	596.40	596.40	
Bât com, matériels et outill.	P0070009	Chaudière école et Bâtiments Municipaux	23	2313	211	15 000.00	14 958.60	14 958.60	
Bât com, matériels et outill.	P0070009	Chaudière école et Bâtiments Municipaux	23	2313	020	47 700.00	16 080.60	16 080.60	
Bât com, matériels et outill.	P0070009	Chaudière école et Bâtiments Municipaux	21	21318	020	10 000.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070010	Audit chauffage bâtiments communaux	20	2031	020	14 400.00	3 600.00	3 600.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070011	Ateliers municip - outillage et matériel	21	2158	820	12 700.00	10 627.16	10 627.16	
Bât com, matériels et outill.	P0070011	Ateliers municip - outillage et matériel	21	2188	820	9 000.00	5 569.18	5 569.18	
Bât com, matériels et outill.	P0070011	Ateliers municip - outillage et matériel	21	2188	020	12 000.00	8 777.65	8 777.65	
Bât com, matériels et outill.	P0070012	Tvx équipement et mise aux normes bât	21	2188	020	15 000.00	7 981.82	7 981.82	
Bât com, matériels et outill.	P0070012	Tvx équipement et mise aux normes bât	23	2313	020	59 500.00	49 990.99	49 990.99	
Bât com, matériels et outill.	P0070013	Travaux et mise aux normes bâtiments	23	2313	020	4 900.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070015	Diagnostic bâtiments	20	2031	020	18 100.00	18 000.00	18 000.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070016	Photocopieurs	21	2183	020	15 000.00	12 283.84	12 283.84	
Bât com, matériels et outill.	P0070018	Redistribution locaux Mairie / CCAS	23	2313	020	634 200.00	68 712.55	68 712.55	
Bât com, matériels et outill.	P0070018	Redistribution locaux Mairie / CCAS	20	2031	824	14 300.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070021	Organigramme accès locaux techn. (ciés)	20	2031	020	7 500.00	0.00	0.00	



## ANNEXE : REALISATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT CA 2016

Date de clôture le 21/06/2017

Affiche le

SLO

Délégation	Code opération	Libellé opération	Chapitre	Article	Sous fonction	VOLE 2016	Engagé 2016	Realisé 2016	15-DE
Bât com, matériels et outill.	P0070021	Organigramme accès locaux techn. (clés)	21	2188	020	2 000.00	1 615.62	1 615.62	
Bât com, matériels et outill.	P0070023	Achat Bennes - Gros matériel	21	2158	820	400.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070026	Divers petits travaux INV Bat	21	2198	020	78 500.00	61 438.03	61 438.03	
Bât com, matériels et outill.	P0070026	Divers petits travaux INV Bat	23	2315	020	41 000.00	1 146.00	1 146.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070026	Divers petits travaux INV Bat	23	2313	020	119 600.00	90 197.10	90 197.10	
Bât com, matériels et outill.	P0070028	Renouvellement véhicules spécifiques	21	21578	820	180 000.00	180 000.00	180 000.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070029	Mise en sécurité Maine	23	2313	020	3 800.00	3 571.20	3 571.20	
Bât com, matériels et outill.	P0070030	Maison du Gravit	23	2313	020	74 100.00	40 156.54	40 156.54	
Bât com, matériels et outill.	P0070031	Signalétique bâtiments	23	2313	020	0.00	0.00	0.00	
Bât com, matériels et outill.	P0070032	Démolition maison rond point de Gandalou	23	2313	020	20 200.00	20 160.00	20 160.00	
		<b>Total Bât com, matériels et outill.</b>				<b>1 787 100.00</b>	<b>797 637.62</b>	<b>797 637.62</b>	
Voirie et réseau	P0080001	Signalisation et achats voirie	21	2181	813	2 700.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080001	Signalisation et achats voirie	21	2152	822	34 100.00	27 635.40	27 635.40	
Voirie et réseau	P0080003	Rénovation de l'éclairage public	23	2315	821	545 900.00	248 985.04	248 985.04	
Voirie et réseau	P0080003	Rénovation de l'éclairage public	21	2152	821	3 700.00	3 680.24	3 680.24	
Voirie et réseau	P0080006	Voirie rurale	23	2315	822	432 600.00	316 332.83	316 332.83	
Voirie et réseau	P0080007	Travaux rue Flamens	23	2315	822	516 800.00	489 673.04	489 673.04	
Voirie et réseau	P0080008	Contre-allée Marceau Faure	23	2315	822	25 400.00	250.45	250.45	
Voirie et réseau	P0080013	Aménagement Giratoire 813 Leclerc / zone	23	2315	822	820 000.00	753 472.51	753 472.51	
Voirie et réseau	P0080015	Etude mise aux normes l'éclairage public	23	2031	814	5 400.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080016	Voie desserte Gandalou - MDE et études	23	2315	90	12 400.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080020	Pont sur l'Azin et le Herdailou	23	2315	822	151 800.00	134 750.28	134 750.28	
Voirie et réseau	P0080021	Programme voirie annuel (bons de cde)	23	2315	822	250 300.00	174 986.53	174 986.53	
Voirie et réseau	P0080023	Divers voirie et réseaux	23	2315	822	109 800.00	26 698.51	26 698.51	
Voirie et réseau	P0080024	Bornes escamotables	21	21578	821	22 400.00	22 320.00	22 320.00	
Voirie et réseau	P0080025	Glissière Fordegal	23	2315	821	1 600.00	1 550.40	1 550.40	
Voirie et réseau	P0080026	Etude Plan de circulation Agglo	20	2031	822	17 400.00	17 400.00	17 400.00	
Voirie et réseau	P0080028	Rue Flamens (deuxième partie)	23	2315	822	219 300.00	21 807.91	21 807.91	
Voirie et réseau	P0080029	Assainissement terres	23	2312	833	38 300.00	38 242.80	38 242.80	
Voirie et réseau	P0080030	Trottoir Marceau Faure	23	2315	822	49 200.00	49 115.15	49 115.15	
Voirie et réseau	P0080032	Travaux rue du 4 septembre	23	2315	822	450 000.00	4 331.04	4 331.04	
Voirie et réseau	P0080033	Curage Negresport et lo sur l'eau	23	2315	833	1 100.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080033	Curage Negresport et lo sur l'eau	20	2031	833	7 100.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080034	Remplacement bornes incendies	23	232	113	35 000.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080035	Déplacement création REOON	23	2315	822	88 900.00	0.00	0.00	
Voirie et réseau	P0080036	Plantations	21	2121	822	20 000.00	10 305.80	10 305.80	
Voirie et réseau	P0080037	Schéma directeur assainissement	20	2031	811	19 300.00	17 068.90	17 068.90	
		<b>Total Voirie et réseau</b>				<b>3 880 300.00</b>	<b>2 358 607.74</b>	<b>2 358 607.74</b>	
Sports	P0090003	Rénovation piscine	23	2313	413	17 400.00	632.82	632.82	
Sports	P0090003	Rénovation piscine	21	2188	413	500.00	419.90	419.90	
Sports	P0090004	Mise aux normes des tribunes Stade Alary	23	2313	412	129 300.00	100 388.43	100 388.43	
Sports	P0090007	Matériels sport	21	2189	414	41 300.00	40 515.29	40 515.29	
Sports	P0090011	Matériels espaces verts	21	2188	823	17 000.00	14 649.12	14 649.12	
Sports	P0090015	Gymn Fontaine réfec toiture WC et sol	21	2313	411	190 500.00	190 445.32	190 445.32	
Sports	P0090016	Gymnase Fontaine ext. plateau sportif	21	2313	411	71 200.00	71 151.48	71 151.48	
Sports	P0090017	Maison Magne	21	2313	025	101 000.00	5 601.58	5 601.58	
Sports	P0090020	Mise aux normes stand tir à l'arc	23	2313	414	50 000.00	1 650.00	1 650.00	
Sports	P0090022	Rénovation serres municipales	23	2313	823	51 100.00	24 856.78	24 856.78	
Sports	P0090023	Bâtiment tennis Clairefont	23	2313	411	20 000.00	19 425.60	19 425.60	
Sports	P0090024	Entretien bâtiments et équip. sportifs	23	2315	40	7 000.00	6 972.00	6 972.00	
Sports	P0090024	Entretien bâtiments et équip. sportifs	21	2188	40	5 000.00	0.00	0.00	
Sports	P0090024	Entretien bâtiments et équip. sportifs	23	2313	40	30 000.00	25 965.40	25 965.40	
Sports	P0090025	Vestiaires Plains de jeux Gandalou	23	2313	412	30 000.00	0.00	0.00	
		<b>Total Sports</b>				<b>741 300.00</b>	<b>502 572.82</b>	<b>502 572.82</b>	
-	P0180001	Avances marchés publics	23	238	822	69 500.00	0.00	0.00	
-	P0180001	Avances marchés publics	23	238	020	40 000.00	0.00	0.00	
-	P0190001	Imprévus immobilisations en cours	23	2318	020	57 900.00	0.00	0.00	
-	P0190002	Imprévus immobilisations corporelles	21	2188	020	36 600.00	0.00	0.00	
-	P0190003	Imprévus immobilisations incorporelles	20	2088	020	20 800.00	0.00	0.00	
-	P0200001	Dépenses imprévues d'investissement	020	020	01	158 200.00	0.00	0.00	
-	-	-	21	2158	524	1 900.00	1 824.00	1 824.00	
		<b>Total -</b>				<b>384 900.00</b>	<b>1 824.00</b>	<b>1 824.00</b>	
		<b>Total général</b>				<b>9 003 300.00</b>	<b>4 496 906.19</b>	<b>4 496 906.19</b>	

# EXTRAIT

## Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

### DELIBERATION N° 06/2017-16

**OBJET :** Budget Principal  
- Affectation du résultat 2016

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Budget Primitif 2017, voté le 30 mars 2017, ayant repris de façon anticipée les résultats 2016 et le Compte Administratif 2016 ayant été adopté, il convient désormais de procéder à l'affectation du résultat, conformément aux dispositions de l'instruction M14. La section d'investissement étant déficitaire au 31/12/2016 en intégrant le solde des restes à réaliser, il s'agit d'une affectation obligatoire.

VU l'avis de la Commission des Finances,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération en date du 15 juin 2017, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant le besoin de financement net de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31.12.2016 de ..... 9 277 641,32 €
- un excédent d'investissement au 31.12.2016 de ..... 719 922,44 €
- un solde des restes à réaliser négatif au 31.12.2016 de ..... - 1 594 100,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 sur le Budget Principal 2017 comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : .....	9 277 641,32 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de : .....	874 177,56 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE : .....	1 625 822,44 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) : .....	2 500 000,00 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) : .....	6 777 641,32 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017

Publication le : 21/06/2017

Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
 POUR COPIE CONFORME  
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
 Présents : ..... 21  
 Votants : ..... 32

Adoptée par 27 voix pour  
 Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-17***

**OBJET :** Budget Annexe Zone Industrielle de l'Artel  
- Affectation du résultat 2016

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de la Zone Industrielle de l'Artel, voté le 30 mars 2017, ayant repris de façon anticipée les résultats 2016 et le Compte Administratif 2016 ayant été adopté, il convient désormais de procéder à l'affectation du résultat, conformément aux dispositions de l'instruction M14. La section d'investissement étant déficitaire au 31/12/2016, il s'agit d'une affectation obligatoire.

Il est à noter que ce déficit provient d'une opération de dépense d'ordre non budgétaire réalisée par le comptable public et venant régulariser un débit de TVA qui subsistait au compte de gestion depuis les années 1990, pour une somme de 65.724,29 €.

VU l'avis de la Commission des Finances,

### DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 15 juin 2017, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant le besoin de financement net de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2016 de .....	12 835,58 €
➤ un besoin de financement en investissement au 31.12.2016 de .....	-14 705,19 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 sur le Budget Annexe de la Zone Industrielle de l'Artel 2017 comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : .....	12 835,58 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE : Besoin de financement de : .....	-14 705,19 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE : .....	0,00 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) .....	12 835,58 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) .....	0,00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017

Publication le : 21/06/2017

Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 21  
Votants : ..... 32

Adoptée à l'unanimité des votants



## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-18***

**OBJET :** Décision Budgétaire Modificative n° 1 - (Budget Principal, exercice 2017)

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLÉS A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLÉS A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

...

## EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé de procéder à des réajustements budgétaires au sein des sections d'investissement et de fonctionnement, ayant pour objet de faire face :

- à la prise en compte de l'affectation du résultat N-1 ;
- à des modifications au niveau des opérations d'investissement et de fonctionnement ;
- à des rectifications au niveau des opérations d'ordre.

Ces changements n'affectent en rien l'équilibre budgétaire et respectent les modalités édictées dans le plan comptable général de la comptabilité M14,

VU l'avis de la Commission des Finances,

### DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2017, conformément à l'annexe jointe.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 31

Adoptée par 27 voix pour  
Et 4 contre (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/6/2017.....

Publication le : 21/6/2017.....

Notification le : .....

Chapitre	Article	Ss-fonction	Opération	Intitulé BP 2017 (ou nature comptable)	Montant voté 2017	R/O	Proposition dépenses INV <sup>1</sup> DM1	Proposition recettes INV <sup>1</sup> DM1	Proposition dépenses FON <sup>1</sup> DM1	Proposition recettes FON <sup>1</sup> DM1	Observations
002	002	01	0701P06R05	Résultat de fonctionnement reporté	9 277 641.32	O				-2 500 000.00	
021	021	01	0701P06R01	Virement de la section de fonctionnement	6 650 000.00	O		-2 500 000.00			Affectation du résultat
10	1068	01	0701P06R07	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	R		2 500 000.00			
023	023	01	0701P06R01	Virement à la section d'investissement	6 650 000.00	O			-2 500 000.00		
23	2315	110	0402P04R01	Vidéo-protection	0.00	R	150 000.00				
21	2188	110	0402P04R01		100 000.00	R	-100 000.00				
13	1321	110	0402P04R01		0.00	R		50 000.00			
23	2315	822	0302P01R08	Aménagement Giratoire RD 813 (AP 2015/3)	492 000.00	R	224 000.00				Ajustement des opérations d'investissement en fonction d'aléas non connus au moment du vote du BP 2017
73	2315	822	0302P01R05	Rue Flamens deuxième partie (AP 2016/2)	777 000.00	R	-224 000.00				
13	1321	30	0301P05R02	Salle Paul Descazeaux	0.00	R	40 700.00				Remboursement acomptes DETR rénovation salle Descazeaux
10	10222	01	0701P01R04	FACTVA	356 000.00	R		40 700.00			
041	21534	020	0701P07R02		0.00	O	70 000.00				
041	1328	020	0701P07R02		0.00	O		70 000.00			
041	1321	30	0701P07R02	Opérations d'ordre patrimoniales	25 000.00	O	-19 000.00				Opérations d'ordre
041	2161	020	0701P07R02		1 000.00	O	-1 000.00				
041	1311	020	0701P07R02		25 000.00	O		-20 000.00			
65	6574	94	0201P01R04	Subvention UCAC	10 000.00	R			12 400.00		
011	6231	94	0201P01R09	Braderies et Black Friday	10 000.00	R			-10 000.00		
011	6236	94	0201P01R09	Braderies et Black Friday	5 000.00	R			-5 000.00		
011	6236	94	0201P01R11	Opération disques zones bleues	1 500.00	R			-1 500.00		Ajustements divers en fonctionnement
011	6288	020	0701P05R04	Opérations de régularisation et divers	35 100.00	R			4 100.00		
<b>Total propositions DM1 (budget principal)</b>							<b>140 700.00</b>	<b>140 700.00</b>	<b>-2 500 000.00</b>	<b>-2 500 000.00</b>	

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
 Reçu en préfecture le 21/06/2017  
 Affiché le :   
 ID : 082-218200335-20170615-DEL\_06\_2017\_18-06

15/06/2017

Vu, pour être annexé  
 à la délibération du Conseil Municipal  
 en date du 15/06/2017  
 A Castelsarrasin, le 21/06/2017  
 Le Maire





## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-19***

**OBJET :** Décision Budgétaire Modificative n° 1  
(Budget annexe Zone Industrielle de l'Artel, exercice 2017)

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de prendre en compte l'affectation du résultat N-1, il est proposé de procéder à des réajustements budgétaires au sein des sections de fonctionnement et d'investissement qui n'affectent en rien l'équilibre budgétaire et respectent les modalités édictées dans le plan comptable général de la comptabilité M14, tels que suit :

Chap.	Article	Sous fonct*	Intitulé	Montant voté 2017	R/O	Proposition dépenses INV <sup>1</sup> DM1	Proposition recettes INV <sup>1</sup> DM1	Proposition dépenses FON <sup>1</sup> DM1	Proposition recettes FON <sup>1</sup> DM1
002	002	020	Résultat de fonctionnement reporté	12 835.58	O				-12 835.58
10	1068	020	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	R		12 835.58		
011	6227	020	Frais d'actes et de contentieux	6 200.00	R			-5 200.00	
011	63512	020	Taxes foncières	6 500.00	R			-3 500.00	
65	6541	020	Créances admises en non-valeur	1 000.00	R			-500.00	
65	6542	020	Créances éteintes	900.00	R			-400.00	
75	758	020	Produits divers de gestion courante	64.42	R				3 235.58
23	2315	020	Installations matériel outillage technique	1 094.81	R	6 500.00			
024	024	020	Produits de cessions d'immobilisations	7 300.00	R		-6 335.58		
<b>Total propositions DM 1</b>						<b>6 500.00</b>	<b>6 500.00</b>	<b>-9 600.00</b>	<b>-9 600.00</b>

VU l'avis de la Commission des Finances,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Zone Industrielle de l'Artel pour l'exercice 2017, telle que mentionnée ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
 POUR COPIE CONFORME  
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
 Présents : ..... 20  
 Votants : ..... 31

Adoptée à l'unanimité des votants

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :  
 Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017  
 Publication le : 21/06/2017  
 Notification le : .....

## **EXTRAIT**

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### **DELIBERATION N° 06/2017-20**

**OBJET :** Décision Budgétaire Modificative n° 1  
(Budget annexe Interventions économiques, exercice 2017)

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de procéder à l'amortissement d'études non suivies de travaux imputées initialement sur le chapitre 23 (travaux en cours), il est proposé de procéder à des réajustements budgétaires au sein de la section d'investissement qui n'affectent en rien l'équilibre budgétaire et respectent les modalités édictées dans le plan comptable général de la comptabilité M14, tels que suit :

Chap.	Article	Sous fonct°	Intitulé	Montant voté 2017	R/O	Proposition	Proposition	Proposition	Proposition
						dépenses	recettes	dépenses	recettes
						INV' DM1	INV' DM1	FON' DM1	FON' DM1
041	2031	90	Frais d'études	0.00	0	10 000.00			
041	2315	90	Installations, matériel et outillage techniques	0.00	0		10 000.00		
041	2132	90	Immeubles de rapport	4 000.00	0	-4 000.00			
041	2031	90	Frais d'études	4 000.00	0		-4 000.00		
<b>Total propositions DM 1</b>						<b>6 000.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

VU l'avis de la Commission des Finances,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Interventions économiques pour l'exercice 2017, telle que mentionnée ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
 POUR COPIE CONFORME  
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
 Présents : ..... 20  
 Votants : ..... 31

Adoptée à l'unanimité des votants

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/6/2017  
 Publication le : 21/6/2017  
 Notification le : .....

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-21***

**OBJET : Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)**

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il est soumis au Conseil Municipal de modifier deux autorisations de programme :

- AP/CP n° 2015/3 « Giratoire et aménagement de la RD 813 » : ajustement de la ventilation des crédits de paiement comme suit (montant total et durée inchangés) :

Libellé opération	N°	Montant de l'AP	Durée	Montant des CP			
				Mandaté au 31/12/2016	BP 2017	DM 1 2017	Solde CP
Giratoire et aménagement de la RD 813	2015/3	1 500 000 €	2015-2017	783 040.51 €	492 000 €	224 000 €	959.49 €

- AP/CP n° 2016/2 « Rue Flamens 2<sup>ème</sup> partie » : augmentation du montant et de la durée de l'autorisation de programme, et ajustement de la ventilation des crédits de paiement comme suit :

Libellé opération	N°	Montant de l'AP	Durée	Montant des CP			
				Mandaté au 31/12/2016	BP 2017	DM 1 2017	2018
Rue Flamens 2 <sup>ème</sup> partie	2016/2	950 000 €	2016-2018	21 807.91 €	777 000 €	-224 000 €	375 192.09 €

VU l'avis de la Commission des Finances,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide, sur la base des ajustements proposés à la Décision Modificative n° 1 de 2017 (Budget Principal) :

- d'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme « Rue Flamens 2<sup>ème</sup> partie », soit 950.000 € (montant initial : 760.000 €, porté à 800.000 € à la Décision Modificative n° 1 de 2016) ;
- d'approuver la modification de la durée d'exécution de l'autorisation de programme « Rue Flamens 2<sup>ème</sup> partie », en portant la date de fin à 2018 ;
- d'approuver la nouvelle répartition en crédits de paiement des autorisations de programme « Giratoire et aménagement de la RD 813 » et « Rue Flamens 2<sup>ème</sup> partie », telle que mentionnée dans les tableaux ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de ce :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017

Publication le : 21/06/2017

Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
 POUR COPIE CONFORME  
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
 Présents : 20  
 Votants : 31

Adoptée par 27 voix pour  
 Et 4 contre (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### **DELIBERATION N° 06/2017-22**

**OBJET :** Amortissement des immobilisations

- Modification des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées (chapitre 204)
- Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLÉS A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLÉS A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics (chapitre 204). L'objectif poursuivi est d'alléger la charge d'amortissement de ces subventions, en allongeant les durées maximales d'amortissement.

Il est proposé de modifier les durées d'amortissement adoptées par le Conseil Municipal le 19 décembre 2013 (délibération n°12/2013-18) pour les subventions d'équipement versées à partir de 2017 (et qui généreront une charge d'amortissement à compter de l'exercice 2018) de la façon suivante :

- 5 ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études (durée inchangée) ;
- 30 ans pour les biens immobiliers ou les installations (au lieu de 15 ans) ;
- 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national (au lieu de 30 ans) ;
- les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans (durée inchangée).

Par ailleurs, ce même décret prévoit la possibilité d'opter pour la neutralisation budgétaire totale ou partielle de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, via l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement. Il est proposé de mettre en œuvre ce mécanisme, qui a pour objectif de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées et d'annuler l'impact de ces écritures sur l'équilibre budgétaire, étant entendu que ces subventions conservent un caractère exceptionnel et qu'elles ne viennent pas directement accroître le patrimoine de la collectivité.

Ces modifications, qui auront une incidence sur les budgets 2018, concernent le Budget Principal, ainsi que les Budgets Annexes des Interventions Economiques et de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU.

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU,

VU l'avis de la Commission des Finances,

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide, pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Interventions Economiques et le Budget Annexe de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU :

- de fixer les nouvelles durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à partir de 2017 de la façon suivante :
  - o 5 ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études ;
  - o 30 ans pour les biens immobiliers ou les installations ;
  - o 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national ;
  - o les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans ;
- d'opter pour la procédure de neutralisation budgétaire totale de l'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2017.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017

Publication le : 21/06/2017


Notification le : .....

Conseillers en exercice : 33  
Présents : 20  
Votants : 31

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Adoptée par 27 voix pour  
Et 4 abstentions (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)



## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-23***

**OBJET : Remboursement des deux acomptes perçus au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de la salle Paul Descazeaux**

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Paul Descazeaux, le Conseil Municipal avait sollicité auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) par délibération en date du 6 mars 2014.

La Sous-Préfecture de Castelsarrasin a déclaré le dossier de demande de subvention complet le 20 mars 2014 et a alloué une subvention d'un montant de 92.961,10 € le 28 mars 2014.

Deux acomptes ont été versés par la Sous-Préfecture :

- un premier pour un montant de 13.343,64 € (titre de recette n° 1713 du 12 décembre 2014) ;
- un second pour un montant de 27.301,01 € (titre de recette n°1752 du 31 décembre 2014).

L'opération de rénovation de la salle Paul Descazeaux a officiellement débuté le 29 janvier 2014, date de la notification des marchés de travaux, soit quasiment deux mois avant que le dossier ne soit déclaré complet par les services de l'Etat. Or, l'article R2334-24 du Code Général des Collectivités Locales dispose qu'« aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ».

Dans le cadre de l'examen des pièces communiquées pour le paiement du solde de la subvention, et sur la base de l'article précité, la Sous-Préfecture a informé la Commune qu'elle procédait à l'annulation de la subvention dans sa totalité.

En conséquence, elle demande le remboursement des deux acomptes versés, soit un total de 40.644,65 € (dépense réelle d'investissement – chapitre 13).

Il est donc proposé de prendre acte de la requête de la Sous-Préfecture et de mettre en œuvre le processus de remboursement.

VU l'avis de la Commission des Finances,

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le remboursement des deux acomptes, perçus au titre de la DETR, versés en 2014 dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Paul Descazeaux, pour un montant total de 40.644,65 €.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017

Publication le : 21/06/2017

Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 31

Adoptée à l'unanimité des votants

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-24***

**OBJET :** Subvention exceptionnelle à l'Association de lutte contre les maladies des animaux (ALMA 82)

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

L'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA 82) est le groupement de défense sanitaire (GDS) du Tarn-et-Garonne. C'est un organisme professionnel chargé par l'administration de missions réglementaires d'ordre sanitaire (prévention des maladies animales réglementées et non réglementées), pour les bovins, ovins, caprins, équins, porcins et abeilles.

L'ALMA 82 est collecteur de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) qui permet de financer, avec la taxe d'abattage, l'enlèvement des cadavres d'animaux morts dans les élevages.

Afin d'alléger la charge pesant sur les éleveurs, l'ALMA 82 sollicite le financement de collectivités locales :

- le Conseil Départemental intervient à hauteur de 33% ;
- les Communautés de Communes et les Communes peuvent participer jusqu'à 33% ;
- le dernier tiers est pris directement en charge par les éleveurs.

La Communauté de Communes Terres des Confluences participant de manière partielle au financement du tiers de la CVO, l'ALMA 82 sollicite la Commune pour une subvention complémentaire de 108,39 € pour les éleveurs implantés sur son territoire.

VU l'avis de la Commission des Finances,

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 108,39 € à l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA 82).

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 31

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017.....

Publication le : 21/06/2017.....

Notification le : .....

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-25***

**OBJET : Révision des tarifs municipaux**

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

**ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Considérant qu'il convient de modifier certains tarifs municipaux,  
VU l'avis de la Commission des Finances,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision des tarifs municipaux figurant en annexe

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 31

Adoptée par 27 voix pour  
Et 4 abstentions (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017.....

Publication le : 21/06/2017.....

Notification le : .....

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le **SLO**  
ID : 082-216200335-20170615-DEL\_06\_2017\_25-DE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(TARN-ET-GARONNE)

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 15 juin 2017  
A Castelsarrasin, le 21/6/2017  
Le Maire



**TARIFS MUNICIPAUX**  
**2017**

## INVENTAIRE DES DIFFERENTS TARIFS

- 1 – Droits de place des forains
- 2 – Droit d'occupation du Domaine Public
- 3 – Concessions cimetières
- 4 – Aire de Camping-car
- 5 – Accostage Port du Canal
- 6 – Bibliothèque – Médiathèque
- 7 - Cinéma VOX
- 8 – Ecole de musique
- 9 – Location de salles
- 10 – Transmission de documents administratifs
- 11 – Location de matériel
- 12 – Repas cuisine centrale
- 13 – Taxe d'aménagement
- 14 – Piscine
- 15 – Affichage illégal et Tags
- 16 – Stationnement payant
- 17 – Abattoir
- 18 – Transport Tulipe
- 19 – Intervention Services Technique - Travaux en régie
- 20 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)



**I - DROITS DE PLACE DES FORAINS**

	Anciens tarifs (déb 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
Emplacement de 0 à 3 m <sup>2</sup> : .....	2,05 €	inchangé
Emplacement de > 3 à 6 m <sup>2</sup> : .....	3,10 €	inchangé
Emplacement de > 6 à 10 m <sup>2</sup> : .....	4,80 €	inchangé
Emplacement de > 10 à 16 m <sup>2</sup> : .....	7,20 €	inchangé
Emplacement de plus 16 m <sup>2</sup> : .....	7,70 €	inchangé
Et tranche de 5 m <sup>2</sup> : .....	1,80 €	inchangé
Industriels forains le m <sup>2</sup> pour la période .....	1,25 €	1,00 €
Cirques et attractions diverses le m <sup>2</sup> : .....	1,25 €	2,00 €
Droit de raccordement électrique / jour : .....	2,05 €	2,50 €
Forfait à la semaine fourgon / pizza : .....	21,50 €	25,00 €
Marché au gras (droit d'entrée) : .....	0,30 €	3,00 €

**II - DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**Conditions générales

- Toute occupation du domaine public, quelle que soit sa nature ou sa durée, doit faire l'objet d'une autorisation municipale préalable individuelle.
- Les occupations ponctuelles du domaine public par des Associations Castelsarrasinoises pour des animations de la ville (buvette avec ou sans restauration) sont gratuites.
- Les occupations du domaine public inférieures à 1m<sup>2</sup> sont forfaitairement tarifées pour 1 m<sup>2</sup>.
- Le terme générique « commerce » englobe toutes activités de vente de détail aux particuliers.

TYPE D'OCCUPATION	Anciens Tarifs (déb 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
<b>Tous commerces (forfait semestriel) :</b>		
- Forfait été (avril à octobre) par mètre carré pour 7 mois : .....	5,00 €	Inchangé
- Forfait hiver (novembre à mars) par mètre carré pour 5 mois : .....	2,00 €	Inchangé
Si demande d'extension de terrasse ou d'exposition pour certaines manifestations / m <sup>2</sup> supplémentaire (si adhésion au « forfait festivités », l'extension est comprise dans ce forfait)	1,50 €	Inchangé
Occupation temporaire par jour par ml (tous commerces)	3,50 €	Inchangé
<b>Manifestations commerciales (Marchés nocturnes / Braderies / autres) :</b>		
- commerçants sédentaires (forfait) : .....	3,50 €	10,00 €
- commerçants non sédentaires (/ ml) : .....	4,50 €	Inchangé
<b>Commerces sédentaires :</b>		
- espace libéré devant vitrine les jours de marché (forfait par trimestre) : .....	16,50 €	inchangé
<b>Forfait festivités :</b>		
Extension de terrasses ou d'exposition et mise à disposition de matériel (tables, chaises...)	100,00 €	150,00 €
Forfait supplémentaire option publicité		30,00 €

**III - CONCESSIONS AUX CIMETIERES****1) Prix de concessions neuves (hors frais d'enregistrement)**

Superficie	PERPETUITE				TRENTENAIRE OU RENOUELEMENT TRENTENAIRE	
	Saint-Martin / Gandalou / Courbieu		Macalet		Tous cimetières	
	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
	1 m <sup>2</sup>	/	/	370 €	385 €	/
2 m <sup>2</sup>	480 €	500 €	690 €	720 €	283 €	300 €
3 m <sup>2</sup>	720 €	750 €	1.020 €	1.100 €	390 €	405 €
4 m <sup>2</sup>	960 €	1.000 €	1.290 €	1.340 €	520 €	540 €
5 m <sup>2</sup>	1.200 €	1.250 €	1.680 €	1.730 €	720 €	750 €

**2) Rétrocession de concessions**

- rachat facultatif pour la Commune
- concession libre de toute inhumation
- quelle que soit la durée écoulée de la concession

Tous cimetières	Concession perpétuelle ou trentenaire	
	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
	100 €/m <sup>2</sup>	105 €/m <sup>2</sup>

**3) Colombarium (Cimetière de Macalet)**

Durée	Case familiale accueillant 4 urnes cinéraires	
	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
15 ans	680 €	710 €
30 ans	1.160 €	1.210 €

**- TARIF DE RACHAT (case familiale) :**

Le tarif de rachat est calculé sur la base du prix de la concession en vigueur au moment de l'achat par le particulier et au prorata de la durée résiduelle restant à courir (tarif calculé en années ; toute année commencée sera comptée entière)

**- Concession de terrain de 1 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans au colombarium :**

160 euros (ancien tarif en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012 : 150 €)

**4) Tarifs divers**

	Anciens tarifs (délib 19/05/2016)	Tarifs 2017-2018
Remplacement croix en bois	80 €	85 €
Taxe du dépositaire / jour	0,80 €	0,85 €

**IV - AIRE DE CAMPING-CARS**

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
Reçu en préfecture le 21/06/2017  
Affiché le   
ID : 082-218260335-20170615-DEL\_06\_2017\_25-DE

	Anciens tarifs (délib 18/05/2017)	TARIFS 2017-2018
Stationnement / 24h	3,00 €	inchangé
Distribution eau (pour 100 litres)	2,50 €	inchangé
Distribution électricité / 24h	2,50 €	inchangé

Ces tarifs sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 (délibération du 30 mars 2016)  
**CASTELSARRASIN – Grille tarifaire du Port Jacques-Yves COUSTEAU**

## Tarifs Port J.Y. COUSTEAU

	2016/2017 du 1er octobre 2016 au 31 août 2017	2017/2018 du 1er sept. 2017 au 31 août 2018	2018/2019 du 1er sept. 2018 au 31 août 2019
<b>Abonnements Bateaux à passagers - sans fluides</b>			
<b>Longueur</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>
30 m	26 €	27 €	28 €
<b>Abonnements Associations / Loueurs de Bateaux - sans fluides</b>			
<b>Longueur</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>
15 m	82 €	87 €	89 €
<b>Abonnements annuels - sans fluides</b>			
<b>Longueur</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>
L ≥ 14 m	122 €	128 €	132 €
10 ≤ L < 14 m	105 €	110 €	114 €
L < 10	90 €	95 €	97 €
<b>Abonnements passage (escales) - sans fluides</b>			
<b>Longueur</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>	<b>Tarifs TTC / nuitée</b>
plus de 15 m	11 €	12 €	12 €
de 10 à 15 m	9 €	9 €	10 €
moins de 10 m	7 €	7 €	8 €
<b>Abonnements Hivernage (d'octobre à mars) - sans fluides</b>			
<b>Longueur</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>	<b>Tarifs TTC / mois</b>
plus de 15 m	126 €	132 €	136 €
de 10 à 15 m	110 €	116 €	119 €
moins de 10 m	100 €	105 €	108 €
<b>Forfaits</b>			
<b>Forfait Escale - 1 nuit (anneau pour 1 jour + location borne + 10 Kw + 400 L + 1 douche)</b>			
		Nuit suppl.	Nuit suppl.
plus de 15 m	17 €	15 €	18 €
de 10 à 15 m	15 €	13 €	16 €
moins de 10 m	13 €	11 €	14 €
<b>Forfait hivernage - 1 mois (anneau pour 1 mois + 30 kw + location borne)</b>			
plus de 15 m	131 €	138 €	142 €
de 10 à 15 m	125 €	131 €	135 €
moins de 10 m	115 €	121 €	124 €
<b>Forfait délivré à la borne (Anneau pour 1 jour + carte + 200 L d'eau + 7 kW d'électricité + location borne)</b>			
	13 €	14 €	14 €
<b>Autres prestations</b>			
<b>Type de prestation</b>	<b>Tarifs TTC</b>	<b>Tarifs TTC</b>	<b>Tarifs TTC</b>
Douches	2 €	2 €	2 €
Lave Linge	5 €	5 €	5 €
Sèche linge	5 €	5 €	5 €
<b>Fluides, délivrés à l'unité</b>			
<b>Type de prestation</b>	<b>Tarif TTC</b>		
Eau	0,0012 / Litre	soit 1,2 € / m <sup>3</sup>	
Electricité	0,17 / Kw		
<b>Location de la borne</b>			
par jour	3.00 €		
par semaine	8.00 €		
par mois (annuel)	15.00 €		
par mois (hivernage)	10.00 €		
<b>Achat Badge</b>	5.00 €		

**VI – BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

	Anciens tarifs (date 20-06/12)	TARIFS 2017/2018
Abonnement annuel accès bibliothèque et médiathèque	16,50 €	inchangé
Pénalités pour retard sans restitution d'ouvrage, ou de CD	46,00 €	inchangé
Caution pour usagers en séjours	61,50 €	inchangé
Abonnement annuel accès médiathèque tarif réduit sur justificatifs pour : - les usagers de 13 à 18 ans - les étudiants de moins de 25 ans - les bénéficiaires du RSA, de l'ARE et de l'allocation Adulte Handicapé, les membres d'AGERIS - les usagers temporaires (séjour de moins de 3 mois)	8,00 €	inchangé

**VII – CINEMA VOX**

	Anciens tarifs 2016/2017	TARIFS à compter du 01/07/2017
Tarif normal	6,00 €	inchangé
Tarif réduit *	4,80 €	inchangé
Tarif réduit spécial	3,50 €	4,00 €
Tarif Association/CE – Achat de tickets par camets de 30		4,00 €

\* : Tous les jours pour les étudiants, les mineurs, des demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte CEZAM ou de la carte du centre culturel de Moissac. Tarif réduit pour tous le mardi.

- Carte fidélité : 7 films payants = 1 film gratuit.

VIII - ECOLE DE MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 21/05/2017

Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 082-21820035-20170515-DELIB-2017-25-DE

	Tarif 2016/2017	TARIF 2017/2018	2 <sup>e</sup> enfant 5%	3 enfants et + 10%
<b>1 enfant CHORALE uniquement</b>				
<b>Base</b>	60 €	62 €	59 €	56 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	81 €	91 €	85 €	82 €
<b>1 enfant AVEC Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	123 €	125 €	119 €	113 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	144 €	154 €	146 €	139 €
Base + Discipline Supplémentaire	187 €	189 €	180 €	170 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	209 €	218 €	207 €	196 €
<b>1 enfant SANS Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	176 €	178 €	169 €	160 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	198 €	207 €	197 €	186 €
Base + Discipline Supplémentaire	285 €	287 €	273 €	258 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	307 €	316 €	300 €	284 €
<b>1 jeune (entre 18 et 25 ans ) AVEC Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	177 €	179 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	199 €	208 €		
Base + Discipline Supplémentaire	272 €	274 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	294 €	303 €		
<b>1 jeune (entre 18 et 25 ans) SANS Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	283 €	285 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	305 €	314 €		
Base + Discipline Supplémentaire	442 €	444 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	464 €	473 €		
<b>1 ADULTE AVEC Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	228 €	230 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	249 €	259 €		
Base + Discipline Supplémentaire	455 €	457 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	477 €	486 €		
<b>1 ADULTE SANS Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	344 €	346 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	366 €	375 €		
Base + Discipline Supplémentaire	688 €	690 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques + Discipline Supplémentaire	710 €	719 €		
<b>1 ADULTE CHANT AVEC Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	291 €	293 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	312 €	322 €		
<b>1 ADULTE CHANT SANS Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	442 €	444 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	464 €	473 €		
<b>1 ADULTE CHANT + instrument AVEC Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	418 €	420 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	440 €	449 €		
<b>1 ADULTE CHANT + instrument SANS Pratique Collective</b>				
<b>Base</b>	674 €	676 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	695 €	705 €		
<b>Contribution pour Formation Pédagogiques</b>	22 €	29 €		
Sont exonérés du paiement de cette contribution : les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences, ainsi que les élèves non domiciliés qui participent régulièrement aux manifestations et animations organisées par l'Ecole de Musique et / ou la Lyre				

- Réduction de 5 % pour le deuxième enfant d'une même famille
- Réduction de 10 % à partir du troisième enfant et plus
- Contribution pour Fournitures Pédagogiques : 29 €  
Sont exonérés du paiement de cette contribution :
  - o les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences
  - o les élèves non domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences qui participent régulièrement aux manifestations et animations organisées par l'École de Musique et/ou La Lyre

Les modalités d'inscription et de paiement sont les suivantes :

Modalités d'inscription :

- L'inscription des élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences est prioritaire.
- L'inscription des élèves domiciliés hors du territoire de la communauté de communes Terres de Confluences respectera les priorités suivantes :
  - 1) Élèves ayant déjà commencé une scolarité à l'École de Musique.
  - 2) Les nouveaux élèves ne seront acceptés que dans la limite des places disponibles de la dotation des heures hebdomadaires d'enseignement artistique de la discipline demandée et dans la limite d'accueil des locaux actuels. Une liste d'attente par discipline sera alors ouverte dans un ordre chronologique pour une éventuelle inscription suite à un ou des désistements.

Modalités de paiement :

- L'inscription à l'École Municipale de Musique implique le paiement de la totalité des droits d'inscriptions même en cas d'abandon en cours d'année scolaire.
- La facture des droits d'inscription sera établie à la date du 15 octobre 2017.
- Une seule inscription par famille fera l'objet d'un paiement au Trésor Public en une seule fois.
- Pour deux inscriptions et plus d'une même famille, le règlement pourra être effectué en deux fois : le premier versement au plus tard le 15 novembre 2017 et le deuxième versement au plus tard le 31 janvier 2018.

**Conditions générales****1) Dispositions spécifiques concernant les Associations Castelsarrasinoises**

- Occupation gratuite 1 fois par an des salles : Jean Moulin – Paul Descazeaux – Gandalou – Salle de réunion Cour Mairie – salle de conférence de la Médiathèque et Cinéma VOX (au choix) quelle que soit la manifestation.
- Après une première occupation gratuite, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

	Lundis/Mardis/Mercredis/Jeuvis		Vendredis/Samedis/Dimanches	
	Anciens tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018	Anciens tarifs 2016-2017	Tarifs 2017/2018
Salle Jean Moulin	130,00 €	Inchangé	260,00 €	Inchangé
Salle Paul Descazeaux	130,00 €	Inchangé	260,00 €	Inchangé
Salle de Gandalou	130,00 €	Inchange	260,00 €	Inchangé
Salle de réunion Cour Mairie	20,00 €	Inchange	40,00 €	Inchangé
Cinéma VOX	70,00 €	Inchangé	140,00 €	Inchangé
Salle de conférence Médiathèque	30,00 €	inchangé	60,00 €	inchangé

- Pour les Associations Castelsarrasinoises organisant une manifestation culturelle à caractère artistique, les tarifs ci-dessus comprennent 12h gratuites la veille et le lendemain de la manifestation pour le montage et démontage des aménagements.
- Occupation gratuite de la Salle de réunion Cour Mairie pour les Assemblées générales (sur demande).
- Les cautions seront exigées, y compris dans les cas de gratuité pour toutes les salles mises à disposition.

**2) Dispositions diverses**

- Les lotos sont exclusivement organisés dans les salles Jean Moulin et Gandalou.
- La salle Paul Descazeaux est prioritairement réservée aux spectacles et animations culturels.
- Pendant la durée des dates officielles des campagnes électorales, les redevances d'occupation des salles municipales dues d'une part par les candidats aux élections et d'autre part par les partis politiques dans le cadre des élections présidentielles, sont fixées comme suit :

SALLES	Anciens tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018
Salle Jean Moulin	150,00 €	Inchangé
Salle Paul Descazeaux	150,00 €	Inchangé
Salle de Gandalou	150,00 €	Inchangé
Salle de réunion Cour Mairie	20,00 €	Inchangé
Salle Bénis	15,00 €	Inchangé
Cinéma	100,00 €	Inchangé

- En dehors de la période des dates officielles des campagnes électorales, les organisations politiques sont soumises aux mêmes modalités que les Associations (cf. 1 ci-dessus).
- Les tarifs de location sont fixés par jour, de 8h00 à 8h00 le lendemain.
- En cas de révisions tarifaires, le tarif à appliquer est celui en vigueur le jour de la signature du contrat de réservation.
- La mise à disposition des salles au bénéfice des Collectivités territoriales, de l'Etat et de ses Services publics ou assimilés est gratuite.
- Quel que soit le bénéficiaire ou le mode d'occupation, les salles devront être restituées nettoyées et rangées.
- Aucune réservation ne sera effective sans dépôt du règlement de la redevance et de la caution (chèque à remettre 2 mois avant la date de manifestation).
- La réservation devra être confirmée minimum 2 mois à l'avance sinon elle sera considérée annulée.
- Le chèque de redevance devra être au nom du bénéficiaire.
- Occupation gratuite 1 fois par an pour le mariage d'un agent ou l'enfant d'agent.
- Toute demande d'occupation du cinéma devra être faite par courrier.
- Toute demande de gratuité devra être exceptionnelle, fera l'objet d'un courrier de demande et sera validé par M. le Maire ou l'élu(e) référent(e) aux salles municipales.



SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018
Salle PAUL DESCAZEUX	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	Inchangé
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (Asso/Entreprise)		
	Journée	600,00 €	Inchangé
Par tranche de 12 Heures supplémentaires	300,00 €	Inchangé	
Forfait Plantes	110,00 €	Inchangé	
Caution	900,00 €	Inchangé	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2017-2018
Salle JEAN MOULIN	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	Inchangé
	Particuliers		
	Journée	520,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	200,00 €	Inchangé
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN: (mariage/anniversaire /...) du Vendredi 12 H au Dimanche 20 H	1000,00 €	Inchangé
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (particuliers/Asso/Entreprise) :		
	Journée	900,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	450,00 €	Inchangé
Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du Vendredi 12 H au Dimanche 20 H	1800,00 €	Inchangé	
Forfait plantes	150,00 €	Inchangé	
Caution	900,00 €	Inchangé	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2016-2017	tarifs 2017-2018
<b>Salle GANDALOU</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	Inchangé
	. Particuliers		
	Journée	300,00 €	Inchangé
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	150,00 €	Inchangé
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du vendredi 12 H au dimanche 20 H	800,00 €	650,00 €
<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (part./Asso./Entreprise) :			
Journée	900,00 €	Inchangé	
Par tranche de 12 Heures supplémentaires	450,00 €	Inchangé	
Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du vendredi 12 H au dimanche 20 H	1800,00	Inchangé	
Forfait plantes	110,00 €	Inchangé	
Caution	900,00 €	Inchangé	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2017-2018
<b>Salle de réunion Cour Mairie</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	40,00 €	Inchangé
	. Particuliers		
	Journée	50,00 €	Inchangé
<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (part./Asso./Entreprise) :			
Journée	100,00 €	Inchangé	
Caution	200,00 €	Inchangé	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2016-2017
Cinéma "VOX" (location sans projection)	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Associations/Entreprises/Commerces Journée :	140,00 €	180,00 €
	. Particulier (pas de location)		
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b>		
. Associations/Entreprises/Commerces Journée :	540,00 €	Inchangé	
. Particulier (pas de location)			
Caution		900,00 €	Inchangé

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2017-2018
Salle Conférence Médiathèque	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Associations/Entreprises/Commerces Journée	60,00 €	Inchangé
	. Particulier (pas de location)		
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois : pas de location</b>		
Caution		200,00 €	Inchangé

Les tarifs 2017-2018 relatifs à la location des salles municipales, toutes dispositions confondues, sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

**X – TRANSMISSION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

		Anciens tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018
<b>Délivrance Copies d'actes Administratifs communicables</b>	Format A 4 : La copie .....	0,18 €	Inchangé
	Format A 3 : La copie .....	0,36 €	Inchangé
	Disquette .....	1,83 €	Inchangé
	Cédérom .....	2,75 €	Inchangé
	Duplicata carte scolaire .....	10,00 €	Inchangé
	Tarif pour recherche généalogique ou historique, établissement d'un acte dactylographié : .....	20,00 €	Inchangé
<b>Crédit photo</b> <small>(délib. 19/12/13)</small>	Format 10x15 cm	0,45 €	Inchangé
	Format 13x18 cm	2,00 €	Inchangé
	Format 15x21 cm	2,50 €	Inchangé
	Format A4 : 20x30 cm	4,50 €	Inchangé
	Format A3 : 30x45 cm	17,50 €	Inchangé
<b>Liste Electorale</b> <small>(prix par électeur)</small>	Délivrance liste :		
	Page A4 (prix à la page) .....	0,18 €	Inchangé
	Disquette .....	1,83 €	Inchangé
	Cédérom .....	2,75 €	Inchangé
<b>Fourniture de Dossier d'appel</b>  <b>D'offres des Travaux publics</b>	Caution .....	100,00 €	Inchangé
	Entreprise ayant demandé et conservé après le délai le dossier correspondant sans soumissionner	100,00 €	Inchangé
<b>Frais de gestion Administrative Des sinistres</b>	Forfait .....	150,00 €	Inchangé

**XI – LOCATION DE MATERIELS****Conditions générales**

- Les Associations Castelsarrasinoises bénéficient du prêt gratuit de matériels **pour deux manifestations par an** (au choix de l'Association).  
Les tarifs de location s'entendent transport (uniquement sur Castelsarrasin), chargement et déchargement compris, **mais hors manutention** (mise en place agencement) à la charge du bénéficiaire.  
Hors Castelsarrasin le transport du matériel est à la charge du bénéficiaire.
- Les cautions seront exigées y compris dans les cas de gratuité pour toutes demandes de prêt de matériel.
- Les bénéficiaires doivent rendre le matériel propre, en état, et rangé dans les bennes.
- Pour les écoles, administrations et services publics assimilés, le prêt de matériel est gratuit.
- Quel que soit le bénéficiaire du prêt, la commune se réserve le droit de limiter le nombre des matériels et leur durée de prêts, en fonction des disponibilités ou au regard de la manifestation, voire de refuser les demandes abusives.
- Le chèque de redevance devra être au nom du bénéficiaire.

MATERIELS	N° de procédure n° 2116/2017 Artichovy	
	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018
Podium mobile (transport, montage et démontage compris) :	170,00 €	Inchangé
Grilles exposition par grille	1,50 €	Inchangé
Panneau blanc exposition (par panneau)	1,00 €	Inchangé
Location de marabouts par unité	35,00 €	Inchangé
Forfait Location matériels festifs : Associations		
Table de vendange (3 ml + 2 tréteaux)	3,00 €	Inchangé
chaise coque	0,50 €	Inchangé
barrière	1,00 €	Inchangé
Table ronde :		
8 personnes	3,00 €	Inchangé
10 personnes	3,50 €	Inchangé
Container poubelle	5,00 €	Inchangé
I Banc	3,00 €	Inchangé
Praticable	3,00 €	Inchangé
Forfait Location matériels festifs : Particuliers		
Table de vendange (3 ml + 2 tréteaux)	3,00 €	Inchangé
chaise coque	0,50 €	Inchangé
barrière	1,00 €	Inchangé
Table ronde :		
8 personnes	3,00 €	Inchangé
10 personnes	3,50 €	Inchangé
Container poubelle	5,00 €	Inchangé
Caution forfaitaire à payer par tout bénéficiaire de location des matériels (par manifestation, quel que soit le nombre des matériels)	300,00 €	Inchangé
Caution podium	500,00 €	Inchangé
Indemnités à verser en cas de non restitution ou de détérioration des matériels (à prélever au préalable sur la caution) :		
podium mobile	500,00 €	Inchangé
chaise coque	10,50 €	Inchangé
panneau blanc (2 mx 0,80)	14,00 €	Inchangé
Table de vendange (3 ml)	15,00 €	Inchangé
tréteaux bois	5,00 €	Inchangé
grille fer d'exposition	95,00 €	Inchangé
barrière Vauban	30,00 €	Inchangé
marabout	750,00 €	Inchangé
praticable	15,00 €	Inchangé
guéridon (plastique)	15,00 €	Inchangé
chaise jardin (plastique)	10,00 €	Inchangé
container poubelle	700,00 €	Inchangé
banc d'église	25,00 €	Inchangé
banc	30,00 €	Inchangé
Table ronde :		
8 personnes	15,00 €	Inchangé
10 personnes	20,00 €	Inchangé

Pour toutes autres demandes de matériel, un courrier à M. le Maire sera nécessaire.

Les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

**XII – REPAS FOURNIS PAR LA CUISINE CENTRALE**

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017.

REPAS	TARIFS 2016-2017	TARIFS MAJORES 2016-2017 (3)	TARIFS 2017-2018	TARIFS MAJORES 2017/2018 (3)
Repas adultes (TVA 5.5 %)	6,55 € HT 6,91 € TTC	/	6,89 € HT 7,27 € TTC	/
Repas primaires /Castelsarrasin (1) Repas Maternelles / Castelsarrasin (1)	3,00 € TTC 2,65 € TTC	4,70 € TTC 4,55 € TTC	3,15 € TTC 2,80 € TTC	4,85 € TTC 4,70 € TTC
Repas primaires / Hors Castelsarrasin (2) Repas Maternelles / Hors Castelsarrasin (2)	4,70 € TTC 4,55 € TTC	6,40 € TTC 6,25 € TTC	4,85 € TTC 4,70 € TTC	6,55 € TTC 6,40 € TTC
(1) « Castelsarrasin » : dont les parents sont domiciliés à Castelsarrasin (2) « Hors Castelsarrasin » : dont les parents ne sont pas domiciliés à Castelsarrasin (3) Tarifs applicables à compter du 21 jusqu'au 25 inclus de chaque mois pour le mois suivant (les tarifs normaux sont applicables du 1 <sup>er</sup> au 20 inclus). A partir du 26 : impossibilité d'acheter des repas pour le mois suivant.				

**XIII – TAXE D'AMENAGEMENT**

Cette taxe qui remplace notamment la Taxe Locale d'Equipement a été créée par l'article 28 de la Loi de Finances rectificative pour 2010, a été mise en application par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2011.

Le taux basé sur la surface simplifiée :

	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2017-2018
Taux Taxe d'Aménagement	3 %	inchangé

**Exonérations de plein droit :**

- ✓ Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique
- ✓ Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- ✓ Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres d'opération d'intérêt national (OIN)
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP)
- ✓ Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions
- ✓ La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de dix ans sous certaines conditions
- ✓ La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions
- ✓ Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>

**Exonération facultative :**

- dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>er</sup> de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI –prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit– ou du PTZ +).

**XIV – PISCINE MUNICIPALE**

Envoyé en préfecture le 21/06/2017  
 Reçu en préfecture le 21/06/2017  
 Affiché le : **SLC**  
 ID : 082-218200335-20170615-DEL\_06\_2017\_25-DE

	Anciens tarifs (délib 19/06/13)	Tarifs Saison 2017
<b>Visites :</b> .....	2,30 €	inchangé
<b>Bains :</b>		
Plein tarif : .....	2,30 €	inchangé
Tarif réduit :		
. Gratuité jusqu'à 6 ans inclus		
. Enfants de 7 à 16 ans : .....	1,20 €	inchangé
. Groupe (au moins 10 personnes mineures de 7 à 16 ans et accompagnateurs) : .....	1,00 €	inchangé
<b>Abonnements :</b>		
. Saison : ,plein tarif.....	68,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	34,00 €	inchangé
. Mensuel : plein tarif.....	34,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	18,00 €	inchangé
. Tarif quinzaine : plein tarif.....	19,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	10,00 €	inchangé

**XV – AFFICHAGE ILLEGAL ET TAGS**

AFFICHAGE ILLEGAL	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2017-2018
Enlèvement d'une affiche fixée : .....	5,15 €	Inchangé
Enlèvement d'une affiche collée :		
. jusqu'à 1 m <sup>2</sup> : .....	15,50 €	Inchangé
. au-delà de 1 m <sup>2</sup> : .....	31,00 €	inchangé

ENLEVEMENT DE TAGS OU GRAFFITIS	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2017-2018
Les tarifs comprennent matériel – fourniture et main d'œuvre. La première heure est comptée pleine quelle que soit la durée d'intervention. Au-delà, toute ½ heure commencée est comptée pleine.		
1h00	92,00 €	Inchangé
1h30	128,00 €	Inchangé
2h00	164,00 €	Inchangé
la ½ heure (au-delà de 2h00)	31,00 €	inchangé

**XVI – STATIONNEMENT PAYANT**

	Anciens tarifs (juin 2004)	Tarifs Jusqu'au 31/12/2017
<b>La première demi-heure est gratuite</b> (délib 05/04/12)		
Tous les jours, sauf dimanche et jours fériés (9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00)		
1h00	0,50 €	inchangé
1h30	0,80 €	inchangé
2h00	1,60 €	inchangé
>2h, l'heure sup	0,30 €	inchangé

**XVII – ABATTOIR**Les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Envoyé en préfecture le 21/09/2017

Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 052-216200335-20170615-DEL\_06\_2017\_26-DE

DESIGNATIONS	Professionnels: Grossistes	
	Redevance d'abattage / tête* HT	
	2016-2017	2017-2018
Bovins à compter de 12 mois	50,33	51,34
Veaux de 8 à 12 mois	26,59	27,12
Veaux de moins de 8 mois	26,59	27,12
Ovins > 12kg	12,09	12,33
Ovins < 12kg	12,09	12,33
Caprins > 12 kg	12,09	12,33
Caprins < 12kg	12,09	12,33

DESIGNATIONS	Professionnels Bouchers - Semi détaillants	
	Redevance d'abattage / tête* HT	
	2016-2017	2017-2018
Bovins à compter de 12 mois	52,72	53,77
Veaux de 8 à 12 mois	27,85	28,41
Veaux de moins de 8 mois	27,85	28,41
Ovins > 12kg	13,63	13,90
Ovins < 12kg	13,63	13,90
Caprins > 12 kg	13,63	13,90
Caprins < 12kg	13,63	13,90

DESIGNATIONS	Particuliers	
	Redevance d'abattage / tête HT	
	2016-2017	2017-2018
Bovins à compter de 12 mois	67,10	68,44
Veaux de 8 à 12 mois	40,59	41,40
Veaux de moins de 8 mois	40,59	41,40
Ovins > 12kg	21,64	22,07
Ovins < 12kg	21,64	22,07
Caprins > 12 kg	21,64	22,07
Caprins < 12kg	21,64	22,07

DESIGNATIONS	Taxe pour services rendus / KG HT	
	2016-2017	2017-2018
	Bovins à compter de 12 mois	0,058
Veaux de 8 à 12 mois	0,058	0,059
Veaux de moins de 8 mois	0,058	0,059
Ovins > 12kg	0,068	0,069
Ovins < 12kg	0,068	0,069
Caprins > 12 kg	0,068	0,069
Caprins < 12kg	0,068	0,069



DESIGNATIONS	Taxe d'usage /KG HT	
	2016-2017	2017-2018
Bovins à compter de 12 mois	0,090	0,092
Veaux de 8 à 12 mois	0,090	0,092
Veaux de moins de 8 mois	0,090	0,092
Ovins > 12kg	0,090	0,092
Ovins < 12kg	0,090	0,092
Caprins > 12 kg	0,090	0,092
Caprins < 12kg	0,090	0,092

DESIGNATIONS	Contribution Coproduit HT	
	2016-2017	2017-2018
Bovins à compter de 12 mois	0,173	0,176
Veaux de 8 à 12 mois	0,108	0,110
Veaux de moins de 8 mois	0,108	0,110
Ovins > 12kg	0,151	0,154
Ovins < 12kg	0,151	0,154
Caprins > 12 kg	0,151	0,154
Caprins < 12kg	0,151	0,154

Redevance pour lavage à l'eau froide Désinfection Utilisation aire de lavage	2016-2017	2016-2017
		6,00 €

	Ovins / caprins		Bovins	
	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Redevance pour dépassement du temps de stockage en chambre froide	10 € / jour à compter du 4ème jour de stockage -	12 € / jour à compter du 4ème jour de stockage	10 € / jour à compter du 4ème jour de stockage --	12 € / jour à compter du 4ème jour de stockage

Les tests réglementaires ESB sont facturés en sus,  
ainsi que la participation de "solidarité" au Fonds d'Assainissement Régional

#### XVIII – TRANSPORT TULIPE

	Anciens tarifs (09/10 déc. 2001)	Tarifs 2017-2018
Plein tarif	0,60 €	inchangé
Demi-tarif	0,30 €	inchangé

**XIX – INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX EN REGIE (location de matériel)**

TRAVAUX EN REGIE	Anciens tarifs (dél. 23/08/12)	Tarifs 2017-2018
<b>Matériels techniques et moyens humains :</b>		
. Pelle (avec chauffeur) / heure : .....	100,00 €	Inchangé
. Tracto pelle (avec chauffeur) / heure : .....	80,00 €	Inchangé
. Camion (avec chauffeur) / heure : .....	80,00 €	Inchangé
. Main d'œuvre (semaine) / heure : .....	40,00 €	Inchangé
. Main d'œuvre (dimanches et jours fériés) / heure : .....	75,00 €	Inchangé

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

**XX – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer à compter de l'année 2012, La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) selon les tarifs ci-dessous :

**DISPOSITIF PUBLICITAIRES ET PREENSEINGES**

(Tarifs de droit commun)

SUPPORTS NON NUMERIQUES				SUPPORTS NUMERIQUES			
Surface* < 50 m <sup>2</sup>		Surface* > 50 m <sup>2</sup>		Surface* < 50 m <sup>2</sup>		Surface* > 50 m <sup>2</sup>	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
15,40	15,50	30,80 €	31,00 €	46,20 €	46,50 €	92,40 €	93,00 €

\*Surface par support taxable

**ENSEIGNES**

Enseignes de surface\* < 7m<sup>2</sup> : Exonération

7 m <sup>2</sup> < surface* < 12 m <sup>2</sup>				12 m <sup>2</sup> < Surface* < 20 m <sup>2</sup>		20 m <sup>2</sup> < Surface* < 50 m <sup>2</sup>		Surface* > 50 m <sup>2</sup>	
Non scellées au sol		Scellées au sol							
Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2017	Tarif 2018
Exonéré	Inchangé	15,40 €	15,50 €	15,40 €	15,50 €	30,80 €	31,00 €	61,60 €	62,00 €

\*Surface totale des enseignes présentes sur le lieu d'activité

Les barèmes qui précèdent s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m<sup>2</sup>/an).

La somme totale des enseignes s'obtient en additionnant chaque surface unitaire de chaque enseigne, en prenant en compte le nombre de faces

La taxe due pour l'année correspond au produit : Surface totale (m<sup>2</sup>) X barème (€/m<sup>2</sup>/an)

**MOBILIER URBAIN**

Exonération des publicités sur les abribus et les sucettes (les concessions municipales d'affichage autres que les sucettes sont taxables).

Les tarifs seront appliqués aux publicités, enseignes et préenseignes constatées au 1<sup>er</sup> janvier et déclarées au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

Les créations, modifications ou suppressions de dispositifs feront l'objet d'une déclaration qui interviendra au plus tard deux mois après la création, la modification ou la suppression correspondante

## ***EXTRAIT***

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017  
4<sup>ème</sup> séance

#### ***DELIBERATION N° 06/2017-26***

**OBJET :** Complément délibération n°03/2017-11 du 30 mars 2017 relative à la vente des parcelles communales cadastrées Section AO n°s 39 et 38 (pour un tiers) au profit de Monsieur Sébastien GUIONNET  
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de dépôt de déclaration préalable

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.  
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.  
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.  
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.  
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

#### **ABSENTS :**

M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le présent projet de délibération.

Il rappelle à l'Assemblée que par délibération n°03/2017-11 en date du 30 mars 2017, elle a approuvé à l'unanimité, la vente des parcelles cadastrées section AO n°s 39 et 38 (pour un tiers), sises lieudit « Borios Nord » à Monsieur Sébastien GUIONNET, pour un coût total de 45.700 € net vendeur

Le notaire en charge de la rédaction de l'acte, a fait part à la Commune, le 13 juin écoulé, qu'aucune déclaration préalable de division foncière n'avait été déposée, ce qui entraîne un différé de la signature dudit acte. Par conséquent et afin de ne pas retarder la vente, la déclaration préalable de division foncière doit être déposée dans les meilleurs délais.

### DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adjonction à l'ordre du jour de la présente séance dudit projet de délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de division foncière et à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 31

LE MAIRE  
J-Ph. BESIERS



Adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 21/06/2017 .....

Publication le : 21/06/2017 .....

Notification le : .....